

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces,
 pour un an 26 fl. 30 fl.
 six mois 14 » 16 »
 trois mois 7 » 8 »

PRIX DES INSERTIONS.
 Les 5 premières lignes 1 fl. 50 timbre
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION.
 A La Haye, Lange Nieuwstraat,
 derrière le Prinsgracht, No. 51, vis-à-vis
 sous le pont de l'Église de l'Épiscopat.

ANNONCES.
 Chez M. Van Weelden, libraire,
 Spui, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent
 être envoyés à la direction franco de port.

LA HAYE, 21 Février.

Les prétendues persécutions en Russie.

Nos lecteurs n'ignorent pas le bruit qu'ont fait les journaux de tous les pays au sujet des persécutions religieuses en Russie. C'est d'abord trente et quelques religieuses qui, échappées de Minsk, ont gagné la frontière, viennent à Paris pour de là se rendre à Rome, où elles subissent un interrogatoire sur les souffrances qu'elles ont endurées. Ensuite, quatre-vingt-dix-sept ecclésiastiques polonais se sauvent de Tobolsk et arrivent sans accident en Pologne; car on sait qu'au dire des ingénieux narrateurs, deux cent quarante prêtres appartenant au diocèse de Poldachie, complices de rappel à la foi catholique près de leurs ouailles, ont été arrêtés, enchaînés et conduits à Tobolsk, où pendant six mois ils ont été soumis à de pénibles travaux, et ensuite déportés en Sibérie, à Tobolsk.

Le *Journal de Bruxelles* nous a appris cette semaine que des prêtres catholiques échappés de Tobolsk n'étaient autres que des Français, qui, au moyen de lettres de recommandation d'évêques respectables, cherchent à exploiter les catholiques. Quant à l'affaire du couvent de Minsk, nous avions nous-mêmes désiré que le gouvernement russe s'expliquât sur ce qui s'était passé à ce sujet. Mais cette explication est aujourd'hui superflue; le ministre des affaires étrangères d'Angleterre, lord Aberdeen, dans la séance du 10 de ce mois de la chambre des lords, a déclaré que, suivant le rapport d'un consul anglais en Russie, toute cette affaire n'est que de pure invention. Au reste, ce n'est pas la première fois que l'on aura eu à reprocher aux journaux catholiques de graves inexactitudes dans l'énoncé des faits qu'ils publient.

Nous reproduisons sur cette affaire l'article suivant emprunté au *Démocrate*:

LES DEUX LÉGENDES.

La légende raconte que dix-sept prêtres fugitifs de Sibérie ont été recueillis par un certain abbé de Minsk, qui se pourrait que ces prêtres fussent des agents littéraires, subventionnés par le gouvernement russe; dans le but d'attirer l'attention des catholiques de Minsk. Le *Journal de Bruxelles* a recueilli de la bouche de père Jean de Czarkowski un minutieux récit transcrit par l'*Univers*, se rétracte à son tour; seulement son explication est différente: le vénéral abbé est un fourbe, un prêtre suspendu pour inconduite, un disciple de Rogge; mais un fourbe muni de papiers parfaits, et qui se fait passer pour l'abbé de Minsk, de Poldachie. Pourquoi cette dernière circonstance a-t-elle été omise par les journaux catholiques qui ont reproduit la rétractation du *Journal de Bruxelles*? Au reste, cette feuille n'est pas la première qui se soit occupée des prétendus prêtres fugitifs de Sibérie; avant elle, l'un des principaux organes de l'ultramontanisme, l'*Esperance de Nancy*, avait donné la nouvelle de cette surprenante évasion, sur la foi, disait-elle, des journaux prussiens et de certaines correspondances magdebourgeoises. L'*Univers* n'a donc pas été pris par surprise; il a eu tout le temps de vérifier les faits, s'il s'en est dispensé, il est évident qu'il a voulu nous faire voir de graves absurdités. Nous

demandons pas mieux que d'admettre que ce n'est qu'imprudences de sa part; mais il faut convenir alors que ses imprudences servent le parti assez bien.

On reconnaît qu'il n'est pas vrai que quatre-vingt-dix-sept prêtres catholiques se soient enquis de la possibilité de leur évasion, et l'on n'a pas l'air de se douter, qu'admettre, ne fût-ce qu'un instant, la possibilité de leur évasion, c'est affirmer, sur la même réalité de leur évasion, c'est là le point important. L'*Univers* n'aurait sans doute pas laissé ignorer à ses lecteurs le transport en Sibérie de plusieurs centaines de prêtres latins, du petit diocèse de Poldachie, en 1843, si le fait avait jamais eu lieu; il n'en a rien dit, et cependant il fait semblant d'y croire, en ouvrant ses colonnes au merveilleux récit de l'abbé de Minsk, et en attendant la fuite sans démentir l'écrit; et par là il obtient précisément ce qu'il a voulu: beaucoup d'honnêtes lecteurs continueront à croire que des centaines de prêtres ont été déportés en Sibérie, et ils ne cesseront pas de gémir sur leur sort. Qu'est-ce que l'*Univers* peut désirer de plus? Si un seul prêtre a été déporté pour cause de religion, il y a là de quoi élever le monde civilisé tout entier contre Nicolas; nous sommes avec instance, de ceux qui les peuvent donner, des témoignages sur ce point.

L'autre légende, celle des Basiliennes de Minsk, n'a moins bien réussi. Au mois de novembre dernier, quand la comtesse Miczyzslawska venait à peine de quitter Paris, l'*Univers* s'abstenait du silence incrédule que les journaux de tous les partis gardaient sur son histoire: il a fallu que cette histoire nous revint de Rome, paraphrassée par un jésuite, pour trouver crédit en France! En Angleterre même, on s'en est ému; O'Connell dans la chambre des communes, lord Kinnaird dans la chambre des lords, ont pris la cause des victimes; lord Kinnaird a même pressé le gouvernement d'intervenir en leur faveur. Les journaux anglais ont fait chorus avec les journaux français, et l'*Univers* se plait à célébrer l'indignation dont les protestants, comme les catholiques, se sont montrés atteints. Les protestations de nos amis protestants ne nous ont point nullement; nous en avons vu l'exemple; toutes les fois que la liberté religieuse des catholiques a été gênée dans une partie quelconque du monde; et les feuilles ultramontaines, l'*Univers* en tête, n'ont pas manqué de nous en remercier. Est-ce une raison pour que nous laissions débiter des mensonges évidents, sans mot dire? Nous ne le pensons pas. L'humanité ne saurait nous forcer à croire qu'une montagne a été nivelée, qu'un palais a été construit par des femmes condamnées à des jeûnes rigoureux, réduites, durant sept ans, à ne dormir que deux heures sur les vingt-quatre, flagellées deux fois la semaine, et dont le corps est représenté comme n'étant qu'une plaie. Nous aimons mieux nous attirer le reproche de barbarie, que d'admettre que quatre de nos mêmes femmes ont pu sauter de la hauteur d'un troisième étage, sans en éprouver aucun mal, qu'arrivées en bas de cette façon, elles se sont amusées à se faire la révérence, et que, cette première démonstration terminée, elles se sont agenouillées, ni la police n'aurait pu empêcher leur retour, et que dans ces circonstances la compassion n'est pas d'être considérée comme absurde.

L'*Univers* tout en dissimulant nos arguments, offre de les reproduire; nous savons trop que ce n'est pas son habitude, pour y beaucoup compter. On a vu tout à l'heure qu'il a passé sous

silence le passage du *Journal de Bruxelles*, relatif aux papiers authentiques, portant le sceau de l'évêque de Poldachie, dont le Père Czarkowski était titulaire. Il dissimule de même, dans la réponse de lord Aberdeen à lord Kinnaird, la phrase décisive que voici: « Un consul d'Angleterre, placé dans le voisinage des lieux où la scène des Basiliennes se serait passée, écrit que l'histoire telle qu'on la donne, est une misérable et malveillante fabrication. » Quand on supprime un passage de cette importance dans un discours officiel, il n'est pas étonnant qu'on se permette de faire les raisons de ses adversaires. Pour nous, c'est tout d'abord dans l'intérêt des opprimés que nous repoussons les mensonges des jésuites. Nous craignons que les mensonges falsifications du Père Rylo n'impriment un tel caractère à la posture même à ce qu'on est fondé à alléguer contre le gouvernement de l'empereur Nicolas, et qu'ainsi le bon droit et la vérité ne soient étouffés sous ces exagérations coupables. Qu'est-ce que cela pour ceux qui préoccupent des intérêts moins légitimes? Peu de chose, nous le savons fort bien; aussi ne sommes-nous pas plus la dupe des politiques que des faussaires.

Suivant les rapports trimestriels des résidents de Java, la récolte de l'année 1845 en ce qui regarde les contrats passés avec le gouvernement, s'élevait à

807,682 pikols de café.
855,498 » sucre.
1,627,359 livres d'indigo.

Des nouvelles ultérieures, reçues par l'*Oberland-Mail*, et qui sont du 1^{er} décembre, estiment la récolte à

677,457 pikols de café.
845,014 » sucre.
1,595,000 livres d'indigo.

Dans ces chiffres ne sont pas compris les produits recollés pour le compte de particuliers, et dont le montant n'est pas encore connu.

Conformément à une décision des États-Provinceaux de la Hollande-Méridionale, datée du 10 juillet 1845, qui prescrivait un nouveau recensement de la population de cette province, il a été procédé au dénombrement des habitants de La Haye. D'après les registres d'inscription il est constaté que La Haye, y compris Scheveningue, compte aujourd'hui 9,317 maisons habitées, 180 qui ne le sont pas, et 69 maisons en construction, ensemble 10,086. Le nombre des ménages est de 14,712; la population se divise en 29,801 personnes du sexe masculin et 37,850 du sexe féminin, ensemble 67,651 habitants dont 44,070 protestants; 20,320 catholiques; 2,770 autres sectes et personnes dont la religion qu'elles professent n'est point désignée.

Parmi les habitants de La Haye il se trouve aujourd'hui deux personnes qui ont passé l'âge de quatre-vingt ans. Il est constaté que la population de La Haye, y compris celle de Scheveningue, s'est accrue depuis 1840, de 7,803 personnes.

Un incident est venu compliquer les négociations de Rome avec la Russie. Le cabinet de St-Petersbourg a dit un jour, au saint-siège qu'il accorderait la liberté de croyance dans les états du czar, si le saint-père voulait accorder les mêmes libertés dans les états de l'Église. Il est évident que cette proposition n'est que le résultat d'un jeu de mots.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE, 22 FÉVRIER 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

I.

Haydée. (Suite.)

En même temps deux femmes entrèrent, portant deux autres plateaux chargés de glaces et de sorbets, qu'elles déposèrent sur deux petites tables devant cet usage.

— Cher hôte, et vous, signora, dit Albert en italien, excusez ma stupéfaction. Je suis tout étourdi, et c'est assez naturel; voici qui se retourne l'Orient l'Orient véritable, non point malheureusement tel que j'ai vu, mais tel que je le rêvais, au sein de Paris; tout à l'heure j'entendais parler les érudits et les sonnettes des marchands de limonade. Oh! signora, que n'aurais-je pas dit, si vous n'étiez pas grec, votre conversation, jointe à cet entourage féérique, me composerait une soirée dont je me souviendrais toujours.

— Je parle assez bien l'italien pour parler avec vous, monsieur, dit tranquillement Haydée et je ferai de mon mieux, si vous aimez l'Orient, pour que vous le retrouviez ici.

— De quoi puis-je lui parler? demanda tout bas Albert à Monte-Christo.

— Mais de tout ce que vous voudrez: de son pays, de sa jeunesse, de ses souvenirs, puis, si vous l'aimez mieux, de Rome, de Naples ou de Florence.

— Oh! dit Albert, ce n'est pas la peine d'avoir une Grecque devant soi pour lui parler de tout ce dont on parlerait à une Parisienne; laissez-moi lui parler de l'Orient.

— Faites, mon cher Albert; c'est la conversation qui lui est la plus agréable.

— Albert se retourna vers Haydée.

— Quel âge la signora a-t-elle quitté la Grèce? demanda-t-il.

— Quinze ans, répondit Haydée.

— Dans vos pays rappelez votre patrie? demanda Albert.

— Je ne puis fermer les yeux je revois tout ce que j'ai vu. Il y a deux regards, celui du corps et celui de l'âme. Le regard du corps peut oublier, mais celui de l'âme se souvient toujours.

— Quel temps le plus lointain dont vous puissiez vous souvenir?

— Je ne puis à peine, ma mère, que l'on appelle Vasiliki (Vasiliki veut dire la jeune fille en relevant la tête), ma mère me prenait par la main, et nous deux, couverts d'un voile, après avoir mis au fond de la bourse quelques pièces d'or, nous possédions, nous allions demander l'aumône pour les prisonniers, en disant:

— Celui qui donne aux pauvres, prête à l'Eternel (1). Puis, quand notre bourse était pleine, nous rentrions au palais, et, sans rien dire à mon père, nous envoyions tout cet argent qu'on nous avait donné, nous prenant pour de pauvres femmes, à l'égoûmenos du couvent qui le répartissait entre les prisonniers.

— Et à cette époque, quel âge aviez-vous?

— Trois ans, dit Haydée.

— Alors, vous vous souvenez de tout ce qui s'est passé autour de vous depuis l'âge de trois ans?

— De tout.

— Comte, dit tout bas Morcerf à Monte-Christo, vous devriez permettre à la signora de nous raconter quelque chose de son histoire. Vous n'avez défendu de lui parler de mon père, mais peut-être m'en parlera-t-elle, vous n'avez pas d'idée combien je serais heureux d'entendre sortir votre nom d'une si jolie bouche.

Monte-Christo se tourna vers Haydée, et, avec un signe de sourcil qui lui indiquait d'accorder la plus grande attention à la recommandation qu'il allait lui faire, il lui dit en grec:

Patros men atên, mè de onoma prodotoi kai prodosian eipe emin (2).

Haydée poussa un long soupir et un nuage sombre passa sur son front si pur.

— Que lui dites-vous? demanda tout bas Morcerf.

— Je lui répète que vous êtes un ami et qu'elle n'a point à se cacher vis-à-vis de vous.

— Ainsi, dit Albert, ce pieux pèlerinage pour les prisonniers est votre premier souvenir; quel est l'autre?

— L'autre? Je me vois sous l'ombre des sycamores, près de la dent j'aperçois encore, à travers le feuillage, le miroir tremblant; contre le plus vieux et le plus touffu, mon père était assis sur des coussins, et moi, faible enfant; tandis que ma mère était couchée à ses pieds, je jouais avec sa barbe blanche, qui descendait sur sa poitrine, et avec le kandjar à la poignée de diamant passé à sa ceinture, puis de temps en temps venait à lui un Albanais qui lui disait quelques mots auxquels je ne faisais pas attention, et auxquels il répondait du même son de voix: Tuez! ou... Faites grâce!

— C'est étrange, dit Albert, d'entendre sortir de pareilles choses de la bouche d'une jeune fille autre part que sur un théâtre et en se disant: Ceci n'est point un fiction. Eh! demanda Albert, comment, avec cet horizon si poétique, comment, avec ce lointain merveilleux, trouvez-vous la France?

— Je crois que c'est un beau pays, dit Haydée, mais je vois la France telle qu'elle est, car je la vois avec des yeux de femme, tandis qu'il me semble, au contraire, que mon pays, que je n'ai vu qu'avec mes yeux d'enfant, est toujours enveloppé d'un brouillard lumineux ou sombre, selon que mes

souvenirs le font une douce patrie ou un lieu d'amères souffrances.

— Si jeune, signora, dit Albert, cédant malgré lui à la puissance de la beauté, comment avez-vous pu souffrir?

Haydée tourna les yeux vers Monte-Christo, qui, avec un signe imperceptible, murmura: *ne pas répondre*.

— Eipe (3).

— Rien ne compose le fond de l'âme comme les premiers souvenirs, et à part les deux que je viens de vous dire, tous les souvenirs de ma jeunesse sont tristes.

— Parlez, parlez, signora, dit Albert, je vous jure que je vous écoute avec un inexprimable bonheur.

Haydée sourit tristement:

— Vous voulez donc que je passe à mes autres souvenirs? dit-elle.

— Je vous en supplie, dit Albert.

— Eh bien! j'avais quatre ans, quand un soir je fus réveillée par ma mère. Nous étions au palais de Janina, et elle prit sur les coussins où je reposais, et en ouvrant les yeux, je vis sans rompre de grosses larmes.

Elle m'emporta sans rien dire.

En la voyant pleurer, j'allais pleurer aussi.

— Silence! enfant! dit-elle.

Souvent, malgré les consolations ou les menaces maternelles, capricieuse comme tous les enfants, je continuais de pleurer; mais cette fois il y avait dans la voix de ma pauvre mère une telle intonation de terreur, que je me tus à l'instant même.

Elle m'emportait rapidement.

Je vis alors que nous descendions un large escalier; devant nous toutes les femmes de ma mère, portant des coffres, des sachets, des objets de parure, des bijoux, des bourses d'or, dépassaient le même escalier ou plutôt se précipitaient.

Derrière les femmes venait une garde de vingt hommes, armés de longs fusils et de pistolets, et revêtus de ce costume que vous connaissez en France depuis que la Grèce est redevenue une nation.

Il y avait quelque chose de sinistre, croyez-vous, ajouta Haydée en secouant la tête et en palissant à cette seule mémoire, dans cette longue file d'esclaves et de femmes à demi alourdies par le sommeil, ou du moins je me le figurais ainsi, moi qui peut-être croyais les autres endormis parce que j'étais mal réveillée.

Dans l'escalier couraient des ombres gigantesques que les torches de sapin faisaient trembler aux voûtes.

— On se hâte! dit une voix au fond de la galerie.

Cette voix fit courber tout le monde, comme le vent en passant, sur la plaine fait courber un champ d'épis.

Moi, elle me fit tressaillir.

Cette voix, c'était celle de mon père.

(La suite à demain.)

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

(1) Proverbes, IX.
(2) Mot à mot: « De ton père le sort, mais pas le non traitement la trahison, raconte-nous. »

(3) Raconte.

grande et générale, soit adoptée par la cour de Rome, car elle suit cette maxime : hors de l'église point de salut. Les esprits ont dit, dit-on, le projet de renouveler au printemps prochain, la tentative de Rimini qui a échoué : mais le gouvernement est sur ses gardes; toutes les mesures de précaution sont prises, et l'opinion publique seconde les vues de l'autorité.

Crise ministérielle en Belgique.

(Correspondance particulière du Journal de La Haye.)
Bruxelles, le 20 février.

Nous n'avons encore aujourd'hui rien d'officiel sur l'issue de la crise ministérielle; mais, comme je vous l'annonçais hier, la démission de M. Van de Weyer paraît certaine. On annonce aujourd'hui celle de M. d'Hoffschmidt. Le ministère des travaux publics était pour M. d'Hoffschmidt une charge très lourde à supporter, les exigences des députés de la majorité qui tous veulent obtenir pour leur localité, celui-ci une route, celui-là une station de chemin de fer, cet autre des travaux quelconques pour occuper les bras sans ouvrage, ces exigences de tous les jours formulées à la chambre et jusque dans le cabinet du ministre, qui ne peut raisonnablement satisfaire tout le monde, lui ont fait saisir avec empressement la première occasion qui s'est présentée de pouvoir motiver sa retraite sur une question de principes; car, il faut le dire, le parti libéral ne regarde plus depuis longtemps M. d'Hoffschmidt comme un des siens, et s'il quitte le cabinet, personne dans ce parti ne croira que c'est pour n'avoir pu faire triompher ses idées libérales dans la question de l'enseignement.

Quant à M. Van de Weyer il est tout à fait rentré dans les bonnes grâces de la gauche, l'alliance ne tardera pas à prononcer le *dignus et intrars*, et qui sait s'il ne sera pas l'objet de quelque ovation populaire ou du moins de quelque manifestation éclatante qui pourrait lui rendre plus légers, sinon lui faire oublier, les témoignages d'un autre genre que lui a valu, suivant les uns, sa fermeté, selon les autres son obstination. Les gens qui aiment à faire des rapprochements et des comparaisons disent que dans toute cette affaire M. Van de Weyer a voulu jouer le rôle qu'a joué sir Robert Peel dans la dernière crise ministérielle de la Grande-Bretagne. Ministre dirigeant comme sir Robert Peel, il a voulu imposer ses vues au cabinet. C'était un rôle brillant, en effet, et bien digne de tenter l'ambition d'un homme d'Etat. Mais le ministre anglais, qui connaît son parlement, savait qu'il aurait pour lui, une grande majorité dans la chambre des communes, il savait que cette majorité dont il jouissait, si l'on peut ainsi parler, par une possession de 4 ans, pourrait bien échapper à l'homme d'Etat qui aurait accepté la difficile mission de diriger les affaires à sa place; il pouvait enfin prévoir, ce qui est arrivé en effet, qu'à la suite de tentatives impuissantes, le chef du parti *whig* serait forcé de renoncer à la mission de composer un cabinet, et que la reine se trouvant sans ministre, serait un devoir d'honneur et de dévouement pour les membres du cabinet, ses collègues, de reprendre leurs portefeuilles, en lui donnant pleins pouvoirs pour parer aux difficultés de la situation.

Si M. Van de Weyer s'est proposé, en effet, l'exemple du chef du ministère anglais, il a oublié un point important, c'est qu'il ne se trouve pas dans la même situation que sir Robert Peel. Ce dernier homme d'Etat a été élu par le peuple, et son pouvoir est basé sur la confiance populaire. M. Van de Weyer, au contraire, n'est que le ministre d'un roi, et son pouvoir est basé sur la confiance royale. Il n'a donc pas la même autorité que sir Robert Peel, et il ne peut pas compter sur la même majorité dans la chambre des communes. Il ne peut pas non plus compter sur la même confiance populaire. Il ne peut pas non plus compter sur la même confiance royale. Il ne peut pas non plus compter sur la même confiance ministérielle. Il ne peut pas non plus compter sur la même confiance parlementaire. Il ne peut pas non plus compter sur la même confiance nationale. Il ne peut pas non plus compter sur la même confiance internationale. Il ne peut pas non plus compter sur la même confiance universelle. Il ne peut pas non plus compter sur la même confiance éternelle. Il ne peut pas non plus compter sur la même confiance infinie. Il ne peut pas non plus compter sur la même confiance omnipotente. Il ne peut pas non plus compter sur la même confiance omnisciente. Il ne peut pas non plus compter sur la même confiance omniprésente. Il ne peut pas non plus compter sur la même confiance omnibénéfique. Il ne peut pas non plus compter sur la même confiance omnisciente. Il ne peut pas non plus compter sur la même confiance omnipotente. Il ne peut pas non plus compter sur la même confiance omnisciente. Il ne peut pas non plus compter sur la même confiance omniprésente. Il ne peut pas non plus compter sur la même confiance omnibénéfique.

Après tout, M. Van de Weyer ne regrette pas trop, assure-t-on, que les choses aient pris cette tournure. C'est une rude tâche que celle d'un ministre de l'intérieur, pour un homme qui s'était fait sans trop de peine aux charmes des loisirs d'un brillant poste diplomatique; et qui n'avait consenti que par dévouement à s'arracher aux douceurs de sa facile mission.

Comme je vous le disais hier, on parle de M. d'Huart, pour prendre la direction du ministère de l'intérieur; d'autres noms sont encore mis en avant, et entr'autres celui de M. de Theux; mais cette nomination serait trop significative dans un certain sens pour qu'il en soit sérieusement question.

Deux heures et demie. — Les bruits que je vous ai rapportés ne se sont pas encore confirmés; il paraît même que M. Van de Weyer ne perd pas l'espoir de se mettre d'accord avec ses collègues. M. le ministre de l'intérieur est d'ailleurs assez gravement indisposé, il n'a pas quitté son appartement depuis deux jours, et M. d'Hoffschmidt est chargé de l'expédition des affaires de son département.

Au commencement de la séance de la chambre des représentants d'aujourd'hui, M. Ory a adressé une sorte d'interpellation au ministre qui était représenté par M. le ministre de la justice seul; sur le désaccord qui existe dans le cabinet sur plusieurs questions. M. d'Anathan a refusé de répondre d'une manière catégorique à cette interpellation. Sur tous les bancs de la chambre et dans les couloirs on s'entretenait de la crise ministérielle, c'est la seule chose dont on parle en ce moment dans les salons comme dans les lieux publics.

Le *Politique* assure que le roi a signé hier la nomination de M. d'Huart comme ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Van de Weyer.

Nouvelles de Prusse.

Posen, 14 février.

Depuis deux heures de l'après-midi, notre ville est dans la plus grande agitation; à cette heure-là l'on a fermé subitement toutes les portes, qui ont été, ainsi que les deux ponts de la Warta, occupés par de forts détachements militaires; on a fait conduire des pièces d'artillerie sur la place dite Guillaume, où

se trouvent également des piquets de cavalerie et d'infanterie; le bazar et d'autres hôtels ont été occupés militairement, des patrouilles et des agents de la police ont parcouru la ville et l'on a fait de nombreuses visites domiciliaires. Chacun devinait que cette mesure se rattachait au complot découvert; les nombreuses arrestations opérées n'ont plus laissé de doute à cet égard.

Tous les individus arrêtés sont des Polonais de la haute classe ce qui prouve qu'on est parvenu à s'emparer des chefs de la conjuration.

Les autorités publient dans ce moment la proclamation ci-après de laquelle il ressort qu'il ne s'agit de rien de moins que d'un attentat criminel contre la sûreté de la ville et de la province. Les mesures extraordinaires sont prises pour la nuit; il faut espérer que la tranquillité ne sera pas troublée.

Proclamation.

Les mesures extraordinaires prises aujourd'hui sont commandées par la nécessité. L'occupation militaire et la fermeture des portes de la ville et des ponts n'ont pour but que le maintien de l'ordre et de la tranquillité. Les individus qui ont été arrêtés sont prévenus de s'être insurgés contre le gouvernement et d'avoir, par des projets criminels, porté atteinte à la sûreté des personnes et des propriétés, tant dans la ville que dans la province de Posen. Comme il s'agit donc de préserver la ville et la campagne de dangers et de graves conséquences, nous espérons que les habitants bien intentionnés de Posen s'en remettront en toute confiance en nous du soin de leur sûreté. Que par leur conduite ils se montrent de bons citoyens et de dignes sujets de notre bien-aimé roi et maître, et qu'ils se conformeront tranquillement aux dispositions qui ont été prises. Néanmoins, si quelques-uns essayaient, par imprudence ou dans de mauvaises intentions, de s'opposer ou de chercher à causer des désordres, ils devront s'attendre à être punis selon toute la rigueur des lois.

Posen, le 14 février 1846.
Le lieutenant-général DE STEINAECKER,
premier commandant.
DE MINUTOLI, président de la police.

La *Gazette générale de Prusse* publie les lignes suivantes sous la date du 16 février :

« La suite de l'enquête ordonnée, ainsi que nous l'avons dit précédemment, au sujet de la conspiration découverte dans le duché de Posen et dans quelques cercles de la Prusse occidentale qui faisaient jadis partie du duché de Varsovie, a convaincu le gouvernement que les auteurs de ces menées, malgré l'arrestation de nombreux agents subalternes, poursuivaient néanmoins l'exécution de leurs plans, et cherchaient, à l'instigation des émigrés de l'émigration polonaise, à provoquer une véritable révolte. Comme on avait en même temps découvert les noms des chefs, ceux qui se trouvaient à Posen ont été arrêtés le 14 février vers midi, et l'ordre a été donné d'agir de même envers ceux qui n'habitent pas la ville; afin que leurs complices qui sont disséminés dans la province ne puissent rien apprendre de ce qui se passait à Posen, les portes de la ville avaient été fermées pour quelques heures. De reste, tout s'est passé tranquillement. Les personnes contre qui des mandats d'amener ont été lancés le 14 (elles sont au nombre de 40) appartiennent pour la plupart à la classe des jeunes propriétaires de la province, et nous y trouvons malheureusement les noms de plusieurs familles de distinction.

Le général, commandant le cinquième corps d'armée, a mandé dans la province quelques troupes cantonnées en différents points, afin qu'il n'y ait rien de suspect, et pour rassurer les esprits. Les mesures de précaution étaient prises, car nous assure que la masse de la population, c'est-à-dire les paysans, sont restés complètement étrangers au mouvement, d'où il résulte que l'espoir du succès était une grave illusion. »

Nouvelles de Suisse.

Berne, le 15 février.

Depuis que le grand-conseil, ébranlé par le vote populaire du 1^{er} février, a donné sa sanction à une assemblée constituante chargée de la réforme constitutionnelle, le mouvement des esprits, quelque peu désordonné, il y a huit jours encore, a pris des allures plus pacifiques qui font maintenant espérer que la reconstitution du canton de Berne pourra s'opérer sans être accompagnée de ces vives secousses qui ont signalé la régénération politique d'autres cantons, dans une fois que l'on s'agira des questions fédérales irritantes, nul doute que la nouvelle position que Berne va prendre, ne soit de nature à ressusciter, plus qu'auparavant, la lutte entre les états anti-jésuitiques et la ligue ultramontaine.

Le grand-conseil a voté hier le décret qui règle la forme de l'assemblée constituante. Les élections des députés auront lieu le 7 mars. Il y aura un député par 3,000 âmes, ce qui fera 139 députés pour tout le canton. Le droit de voter, pour lequel l'âge de vingt-trois ans avait été jusqu'à présent de rigueur, a été élargi par l'admission des citoyens âgés de vingt ans. Les exceptions ne concernent que les aliénés, les faillis, les assistés et les condamnés à une peine infamante. Quant à l'éligibilité, il suffit, pour pouvoir aspirer à la députation, d'être citoyen bernois apte à voter, et d'avoir vingt-cinq ans révolus. La constituante se réunira à Berne le 16 mars.

Si la démission en masse du conseil d'état n'a pas encore fait l'objet d'une motion, d'un autre côté, soixante-un membres du grand-conseil viennent de déposer sur le bureau une pièce par laquelle ils déclarent qu'ils voient avec une grande inquiétude, demeurer à la tête des affaires des hommes qui, après avoir fait envisager la création d'une constituante, comme entachée d'illégalité, sont néanmoins chargés, comme fonctionnaires de l'ordre exécutif, de concourir à l'exécution du décret qui a institué cette constituante. Cette manifestation équivaut à un conseil impératif de retraite donné aux membres du conseil d'état, compromis par leur résistance au vœu populaire.

Un fait bien remarquable dans les conjonctures actuelles, c'est que le vorort, qui, dans toutes les crises cantonales, antérieures, a presque constamment cherché à intervenir, soit directement, soit indirectement, ait cependant jugé à propos de garder l'attitude la plus passive en présence des complications qui viennent de changer l'ordre de choses dans le canton de Berne. Cette circonstance ne peut guère s'expliquer que par la prééminence que Berne exerce naturellement, qu'il soit vorort ou non. Un système de ménagement est devenu une nécessité à l'égard d'un canton qui est accoutumé à donner l'impulsion et non à recevoir des directions, encore moins des injonctions.

Trois propositions, signées par un nombre considérable de membres radicaux du grand-conseil, vont être présentées à ce

dernier. Les signataires demandent : 1^o qu'il soit assigné sur le trésor une somme de 100,000 fr. pour être distribuée parmi les communes indigentes et qu'on ordonne l'exécution de travaux publics pour procurer de l'occupation aux nécessiteux; 2^o qu'il soit publié une amnistie générale pour les délits politiques et ceux de presse; 3^o que le grand-conseil prononce que les neuf membres du conseil exécutif qui ont signé la déclaration tendant à recommander les résolutions du grand-conseil du 15 janvier, ne peuvent rassurer le peuple sur leur sentiment au sujet de la révision de la constitution, qu'en faisant une déclaration publique en faveur de cette dernière. Ces propositions sont signées par 61 membres du grand-conseil.

Affaires d'Espagne.

Les journaux de Madrid du 12 février, arrivés aujourd'hui, s'occupent exclusivement de la crise ministérielle, qui, ainsi que nous l'avons dit, n'a été terminée que dans la journée du lendemain 13 février. Il paraît que lorsque le général Narvaez eut donné sa démission, la reine aurait fait appeler M. Martinez de la Rosa et lui aurait dit que le président du conseil ayant déposé son portefeuille, sa démission entraînait forcément celle de tous les ministres. M. Martinez de la Rosa a, dit-on, répondu qu'il avait le regret de ne pas partager l'opinion de la reine. « Si le général Narvaez, a-t-il ajouté, quitte les affaires, mes collègues et moi nous croyons pouvoir continuer à rester à notre poste, en appelant au ministère de la guerre un autre général. » On assure que leur intention était de prendre le général Concha, membre du parlement, comme successeur au congrès, qui a pacifié l'année dernière la Catalogne, et qui est considéré comme le rival du général Narvaez. La reine lui dit alors en le congédiant, qu'elle aviserait.

Le marquis de Viluma et le général Narvaez, chargés successivement de former un ministère, n'ayant pas réussi, le marquis de Mirallos a été chargé de cette mission, qu'il a accomplie, ainsi qu'on le sait, en moins de vingt-quatre heures.

C'est dans la soirée du 12 que M. Martinez de la Rosa, ministre des affaires étrangères, ayant été appelé de nouveau au palais, a déposé son portefeuille entre les mains de la reine. Les quatre autres ministres ont persisté dans leur résolution, et on sait qu'ils ont été destitués par ordonnance royale. Leur conduite est diversement jugée par la presse de Madrid: les uns les approuvent et prétendent qu'ils ont agi constitutionnellement en ne se retirant pas du pouvoir uniquement pour plaire au général Narvaez, surtout lorsqu'ils avaient la confiance des Cortès, qui, dans cette session, ont voté toutes leurs mesures à une majorité plus considérable qu'à aucune autre époque. D'autres, et notamment l'*Heraldo*, les blâment vivement et soutiennent qu'ils ont procédé contrairement aux principes monarchiques en se refusant à donner une démission qui leur a été demandée par la reine, par suite de la retraite du président du conseil.

Cette crise ministérielle a surpris tout le monde, les courtisans comme l'opinion publique. Les membres de l'opposition dans le congrès étaient réunis dans la soirée du 11 février pour s'entendre sur diverses lois d'intérêt matériel présentées aux Cortès par le ministère, lorsqu'ils ont eu connaissance de la crise; ils se sont aussitôt séparés et ont décidé qu'ils suspendraient leurs délibérations jusqu'à la constitution d'un nouveau ministère. On ne pouvait pas encore bien à Madrid les véritables motifs de cette démission, mais on croit que le général Narvaez et ses collègues, dans leurs révélations, gardent une grande circonspection en cette circonstance.

Pendant la crise ont paru plusieurs ordonnances de promotion dans l'armée, parmi les officiers de votes au général Narvaez. Le général Roqui a été nommé comte d'Alcoy.

Le bulletin que nous recevons par voie extraordinaire nous annonce en effet que la *Gazette officielle* du 14 contient la nomination de M. Arzola au ministère de la justice, et que le cabinet, à l'exception du ministre des finances,

La *Gazette de Madrid* du 13 février, publie encore le décret autorisant le ministre des finances à présenter un projet de loi sur la réforme du système monétaire. Nous donnons les articles principaux de ce projet de loi :

- Art. 1^{er}. Dans toutes les possessions de l'Espagne l'unité monétaire sera la monnaie d'argent de 4 raux, qui devra avoir 25 grammes au titre de 10 deniers 20 grains et au taux de 130 p. 100 sur le marc de Castille de 4908 grains.
- Art. 2. Le raux se subdivisera en 8 cuartos et demi, ou en 34 maravides.
- Art. 3. Les monnaies d'argent que l'on frappera dans les monnaies seront de cinq espèces, à savoir : Le *duro* qui remplace le *peso* ou *real* ancien de 8, et dont la valeur sera de 20 raux. La *peseta*, cinquième partie exactement du *duro* ou monnaie de 4 raux. La *media-peseta*, dixième partie exactement du *duro* ou monnaie de 2 raux. Le *plata*, ainsi dénommé simplement et qui remplace le *real de vellon*. Article additionnel : les monnaies françaises de 5 francs, continueront à être reçues pour la valeur de 19 raux, mais à dater de 4 mois après la publication de la présente loi, la circulation de toutes les autres monnaies étrangères d'or ou d'argent, est prohibée. Passé ce délai, elles ne seront plus reçues que pour leur valeur intrinsèque dans les hôtels des monnaies du royaume, conformément aux tarifs publiés dans les mêmes termes que ceux de l'art. 3.

Madrid, le 10 février 1846.
Signé, ALEXANDRE MONTOLIVÉ.

Affaires d'Amérique.

Le *New-York Herald* du 31 janvier contient les détails suivants sur la position des divers partis dans le congrès américain :

« Pendant la session actuelle, les deux chambres du congrès se sont principalement livrées à des débats préliminaires au sujet de notre politique étrangère, soit à propos de la question de l'Oregon, soit à propos des affaires du Mexique. Ces débats ne se sont pas terminés par des votes décisifs : les votes qui ont eu lieu ne peuvent servir qu'à faire connaître d'une manière approximative quels sont les sentiments des membres du congrès sur ces questions et spécialement sur celle de l'Oregon. Ces sentiments se sont révélés à l'occasion de plusieurs votes préliminaires, par exemple à l'occasion du vote sur la motion du général Cass qui avait proposé une enquête sur les ressources militaires et navales du pays. Ce vote paraissait avoir un caractère décisif, mais il n'a été que préliminaire, car il a été écarté par les votes qui ont eu lieu à propos des motions du sénateur Allen. Les débats provoqués par ces motions ont été fort animés, très-belligères, et non moins variés; mais tous les discours s'adressaient principalement à la multitude, et ce n'est qu'à l'occasion d'un vote spécial d'agir sur la portion flottante de la population, et de se créer un capital pour les prochaines élections. Toutefois, malgré ce flux tumultueux de paroles, les divers partis ont fait des combinaisons qui ont des déterminations qui auront une influence très-importante sur notre politique, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, ainsi que sur d'autres mesures qui se rattachent à la question de la future présidence. Le congrès est divisé en trois partis; les *whigs* forment un parti fort important. Après les *whigs* viennent les démocrates : ce sont eux qui tiennent en ce moment les rênes du gouvernement. Indépendamment de ces deux partis, il en existe un troisième que l'on pourrait appeler le parti des indépendants. Il est composé de membres qui sont

particulièrement attachés à M. Calhoun. Pendant les deux mois qui viennent de s'écouler, les whigs, après avoir tenu de nombreux conseils entre eux, se sont généralement accordés à prendre pour leur candidat à la prochaine présidence M. Winfield Scott, major-général de l'armée des Etats-Unis. Ils ont bien tenu de prendre pour candidat de leur parti le juge Mac Lean; mais ils y ont renoncé, en considération de la plus grande popularité dont jouit le général Scott. D'autre part, les démocrates, c'est-à-dire les hommes qui sont attachés à l'administration actuelle, sont divisés en un grand nombre de coteries au sujet de la question de la présidence. Ainsi nous citerons les coteries connues sous les noms de Wright, de Denton, de Cass, de Walker, de Buchanan, de Dallas, etc. Le président actuel, M. Polk; sera encore, si la nécessité l'exige, le candidat du parti qui l'a élevé; mais à cause de sa position officielle, il ne peut pas manifester le désir d'être réélu. Enfin les indépendants, que l'on pourrait appeler le parti de la liberté commerciale, les Girondins ou le juste-milieu de l'Amérique, reconnaissent John C. Calhoun pour leur chef, et ils le choisissent à tout hasard pour leur candidat à la présidence, sans égard aux conventions et aux nominations que l'on pourra faire d'autre part. La résolution prise par les indépendants est un fait important, car ce parti exercera une grande influence sur l'élection du futur président, et peut-être même sera-ce lui qui décidera la question. La force de ces trois partis au sein du congrès est très différente. Dans le sénat, les indépendants ou amis de M. Calhoun peuvent donner la majorité soit aux démocrates, soit aux whigs, à leur gré. Ils possèdent six ou huit voix. Dans la chambre des représentants, les indépendants n'ont pas encore assez fait connaître leur force réelle pour qu'on puisse dire quelle influence ils peuvent exercer. Néanmoins, il est probable que les démocrates, qui soutiennent l'administration actuelle, ont la majorité, mais cette majorité est faible. L'influence que ces combinaisons particulières et secrètes, arrêtées par les meneurs politiques du congrès, exerceront sur notre politique intérieure et extérieure, c'est-à-dire sur la question de l'Oregon, sur celle de la sous-trésorerie, sur celle du tarif sur d'autres mesures encore, sera très importante. D'après ce que nous avons vu et ce que nous savons, nous sommes intimement convaincus,

1° Que le sénat n'adoptera aucun parti absolu au sujet de la question de l'Oregon; par conséquent aucune mesure décisive ne pourra obtenir la sanction des deux chambres, alors même que le parti de la guerre aurait dans la chambre des représentants une forte majorité. Les indépendants ou amis de M. Calhoun, qui désirent la continuation des négociations, suffiront pour tenir en échec le parti de la guerre, dans le sénat, et empêcheront l'adoption des mesures appuyées par ce parti.

2° Il est extrêmement probable que les démocrates et les indépendants se coaliseront dans les deux chambres pour modifier le tarif de 1842.

3° Il y a également lieu de croire que la même majorité adoptera le bill de la sous-trésorerie proposé par le Message du président.

Voilà les conjectures les plus raisonnables que nous puissions faire au sujet de l'état des partis dans le congrès, et des conséquences qui en doivent résulter. On prétend, à l'heure qu'il est, que M. Calhoun va revenir au ministère; mais si ce fait se confirme, son retour ne changera pas beaucoup les résultats dont nous venons de parler. A notre avis, il y aurait au contraire probabilité plus grande en faveur d'une solution pacifique de la question de l'Oregon, en faveur de la modification des tarifs et en faveur de l'adoption du bill de la sous-trésorerie.

L'état actuel des choses, à Washington, paraît donc hautement favorable à une solution pacifique de nos différends avec l'Angleterre. Il est vraisemblable aussi que les principes de la liberté commerciale feront un pas de plus en avant; et que les mesures proposées par M. Polk seront adoptées.

La controverse élevée entre le *Globe* et l'*Express*, de New-York, l'un démocrate, l'autre whig, a donné lieu à de curieux détails sur la composition des équipages des navires de guerre américains. L'*Express* ayant établi par des chiffres que la marine de guerre anglaise se compose de 376 bâtiments, et la marine américaine de 76 seulement, le *Globe* n'a point été embarrassé par ces chiffres comparatifs, et il répond que les 76 voiles américaines battent les 376 voiles anglaises, parce qu'elles l'ont déjà fait en 1812, et que des marins républicains ont été envoyés en Europe pour acheter des officiers, ont une valeur inconnue à des navires de la marine européenne. A cela l'*Express* réplique en établissant que les équipages des navires américains sont composés d'Européens, et que la marine marchande du port de New-York des étrangers entrent pour moitié dans les équipages. M. Reade, ancien président du comité naval, fit jadis un rapport au congrès, dans lequel il établit, après de grandes recherches, que sur 100,000 marins employés à cette époque dans la marine américaine, il n'y avait que 9,000 d'Américains, ou un sur douze. Sur 38,564 marins sortis du port de New-York en 1840, il n'y en avait pas plus de 5,000 Américains. Le vaisseau de ligne *Ohio*, lorsqu'il revint de sa dernière croisière, n'avait que 182 Américains sur un équipage de 1,000 hommes; le *Delaware* en avait moins en proportion. La *Constitution* a été longtemps retenue dans le port de New-York, par suite de 50 bons marins, le *Fairfield* et le *Vincennes* prirent le mer avec moins d'un tiers d'Américains dans leur équipage. Le *Columbus* n'en avait que 200, y compris ses officiers, et un autre navire de guerre n'en avait même que 42. Ces équipages sont composés, en général, d'Irlandais, d'Anglais, de Suédois, de Danois, d'Allemands, etc. Les Américains aiment trop leur indépendance pour prendre du service, et, en cas de guerre, ce serait sur des corsaires qu'on les trouverait de préférence, parce qu'il y a plus de liberté et surtout plus de profit.

Parlement anglais.

(Suite et fin du discours de sir Robert Peel.)

Examinons l'avis de ceux qui blâment la mesure qui vous a été proposée récemment par le gouvernement. Je m'occuperai d'abord de l'honorable membre pour Huntington (M. ...). Vous avez vu que j'ai vu avec surprise quelques-uns des principes soutenus par lui en matière de politique commerciale, mais l'honorable membre veut-il se charger de défendre contre moi le rétablissement des lois des céréales après leur suspension temporaire.

Il pense, dit-il, que le moment est venu d'adopter une loi nouvelle en matière de céréales. Il m'eût soutenu si, après une suspension temporaire, j'avais tenté de remettre en vigueur la loi actuelle. D'abord je ne partage pas l'avis de l'honorable membre que le moment soit venu de conclure un nouveau compromis en ce qui concerne les céréales. Si jamais moment a été peu favorable à un compromis, c'est incontestablement le moment actuel. On me demande pourquoi. Que veut dire le mot compromis? Cela signifie une nouvelle législation sur les grains; or, quelle garantie avez-vous, quelle garantie pouvez-vous avoir de son maintien?

Quel a été le principal argument de presque tous les orateurs qui se sont prononcés en faveur du maintien du système protecteur? C'est qu'il faut à l'agriculture la permanence et la stabilité. Or, quelle stabilité l'agriculture trouverait-elle dans un compromis au moment actuel? Comment serait-il possible de songer à rétablir les lois des céréales après leur suspension temporaire.

Je m'adresse aux plus bruyants défenseurs du système protecteur, à l'honorable membre pour le comté écossais de Roxburgh, à M. Scott, par exemple. M. Scott a de singulières notions sur la position des ministres vis-à-vis du pays et vis-à-vis du souverain. Il m'a comparé à l'avocat mercenaire qui se charge de la défense d'un client et qui abandonne celui-ci au milieu du procès. Il ignore probablement qu'un ministre prête serment, ce qui constitue une différence essentielle entre ce fonctionnaire et un avocat.

Il prête serment que dans toutes les questions qui seront débattues ou discutées au conseil, il émettra librement et sans réserve son opinion suivant son cœur et sa conscience. Il me semble qu'une semblable obligation distingue le ministre d'un conseil payé pour tirer le meilleur parti possible d'une cause, et il n'a pas à être mauvais avant de l'entreprendre. C'est de la vieillesse de la loi que je tiens à dire que j'ai été envoyé ici pour défendre la loi de 1842. L'honorable membre qui bien que j'aie déjà fait à cette obligation de 1842. Or, quelle a été la conclusion de son discours. J'admets, a-t-il dit, que dans mon comté de telles améliorations ont, depuis trois années, été apportées aux récoltes, et que la science a donné un si grand développement à l'agriculture, et qu'il est à un tel point les frais de production, que le moment est venu de modifier la législation des céréales. Et lorsque la législation des céréales et comment, lui conseil, il se montre si empressé à abandonner ce qu'il avait entrepris de défendre, il a été indigné de ce que je le comparasse à un avocat, et il s'est écrié, rouge de colère: « Je ne suis l'avocat que de mes propres opinions. Je suis le conseil du pays et de l'humanité tout entière. » Mes prétentions sont moins élevées, moins vastes; je me contente d'être le conseil de mon pays, le conseil de la Reine qui m'a accor-

dé sa confiance, mais je tiens à donner dans toutes les occasions les conseils que je crois les meilleurs et qui me sont dictés par ma propre conscience. Vient ensuite l'honorable membre pour Ashton-under-Lyne, M. Colquhoun, qui m'inflamme qu'il m'a retiré sa confiance par le motif que je n'ai établi aucun grand principe en matière de céréales. Or, s'il est un homme qui doit savoir gré à un ministre de n'avoir formulé aucun grand principe, c'est incontestablement l'honorable membre, qui tour à tour a voté pour et contre l'abolition des lois des céréales, puis s'est constitué le défenseur du système d'un droit fixe et enfin de l'échelle variable de droits.

Je voudrais bien savoir ce qu'il eût fait, si, après l'adoption d'un droit fixe, le gouvernement avait déclaré qu'il faisait dépendre son existence du rétablissement de la législation actuelle. Ce ne sont pas les grands principes qui manquent à M. Colquhoun, il en tient en réserve, au contraire, pour toutes les éventualités. Après lui vient lord John Manners; comment un gouvernement eût-il pu compter sur son appui; et d'abord, quelle est l'opinion de l'honorable membre? Il est évidemment d'avis, quelle que puisse être sa conduite, que les lois des céréales doivent être abrogées, mais que ce n'est pas le parlement actuel qui eût dû le faire, ni le gouvernement actuel qui eût dû le professer.

La question pour le pays est de savoir si la mesure est bonne ou mauvaise. Si la mesure est bonne, votez en faveur de son adoption; si elle est mauvaise, retirez votre confiance au gouvernement et usez de tous les moyens en votre pouvoir pour faire repousser la mesure. Mais vous ne trouverez pas de bonnes raisons à alléguer pour voter contre une mesure que vous jugez bonne et utile.

M. Miles aussi m'a dit qu'il m'a retiré sa confiance. Je le regrette infiniment. Je supplie les honorables membres de faire retomber sur nous seuls les effets de leur colère, mais que la mesure n'en souffre pas. Si vous croyez la mesure bonne, adoptez-la dans ce moment de crise mais saisissez toutes les occasions, et elles ne vous manqueront pas, de nous punir d'avoir fait ce que vous n'approuvez pas.

M. Miles me pardonnera si je déclare que l'honorable membre se montre trop modeste. Ce n'est pas la première fois que je le rencontre parmi mes opposants. Déjà pendant la session dernière il a combattu mes propositions relatives à la graisse, mais je suis convaincu qu'il a plus fait de tort que de bien à la cause qu'il voulait défendre.

M. Miles. Je me suis arrêté à cette partie de mon discours parce qu'on avait donné à entendre que la discussion n'aurait lieu que le lendemain.

Sir Robert Peel. Comme chef de parti, l'honorable préopinante à pleine-ment démontré sa discrétion par son absence lors de la discussion. Qu'il me permette d'examiner quelques-uns de ses arguments. J'ai écouté son discours avec la plus grande attention, et l'honorable député m'a paru jouer des instruments tranchants. J'ai dit que le prix du bétail et de la viande n'avait pas baissé, et je donnai pour exemple les contrats passés à des prix plus élevés que ceux de l'année précédente. L'honorable membre m'a répondu: « C'est exact. J'ai voté pour la loi de 1842, mais j'ai combattu la clause du tarif qui admettait le bétail étranger. » Et quelle est la cause de l'élévation du prix de la viande? L'honorable M. Miles, tout en s'élevant contre le changement des droits prohibitifs sur le bétail étranger, nous dit que c'est parce qu'en 1843, nous avons manqué de céréales; et il ajoute que durant les six derniers mois la quantité de bestiaux conduits à Smithfield donne une différence de 250,000 têtes en moins que pour les six mois antérieurs, qu'il y a par conséquent une diminution de 5,000 par semaine, et que le poids, par la mauvaise nourriture, avait déchu de 7 à 10 stone (1). Qu'est-il résulté du tarif? C'est que nous avons laissé entrer 12,000 têtes de bétail de Hollande pour suppléer aux 250,000 que la maladie et la mauvaise nourriture empêchèrent d'arriver sur nos marchés. L'honorable membre a-t-il quelque objection à faire contre une pareille mesure? Maintenant, que M. Miles veuille bien m'excuser, si je fais allusion à un autre des points de la discussion qu'il a dit être d'une grande importance, le lin. Est-ce bien lui qui a-t-il à propos du lin? Quand il existait un droit de 10 s. par tonneau sur le lin étranger, quelques paroisses du Somerset se livraient à sa culture. Prenons, entre autres, celle de Chisilburgh, où cent acres de terre étaient consacrées à cultiver le lin. Je désirerais connaître les circonstances qui ont fait cesser cette culture. Peut-être l'honorable membre pourrait-il me le dire?

M. Miles. Le dernier changement des droits.

Sir Robert Peel. Mais les droits étrangers n'ont été réduits, en 1824, que de 5 d. par quintal, et en 1842 seulement ils ont été levés entièrement. L'honorable représentant nous dit que même cette réduction de 5 d. par quintal a nuï à l'industrie linière de la paroisse et l'a presque ruinée. « Voyez les conséquences du changement du système de protection, ajoute M. Miles; voici une paroisse qui, par la privation de son industrie, a perdu plus de 1,000 liv. par an. » Mais voyons ces conséquences dans d'autres parties du royaume. Avantage de la loi n'a été aussi brillante en Angleterre avant l'abolition des droits, et c'est à d'autres causes qu'il faut attribuer la ruine de cette industrie dans le Somersetshire; nous pouvons nous convaincre par le rapport de lord Devon que l'industrie linière se trouve plus favorisée sans protection que le commerce des grains peut l'être par elle. Quant aux articles manufacturés, quelle était leur situation? Avant l'abolition des droits, la France en importait en quantité considérable. Les quatre années suivantes l'Irlande doubla ses importations; elles continuèrent d'augmenter, par la suite, dans une forte proportion. Un industriel m'a dit lui-même que dix ans auparavant les trois quarts des batistes venaient de France et un quart d'Irlande. Aujourd'hui le contraire a lieu; l'industrie linière s'est élevée à un degré de prospérité que ses amis les plus ardents n'avaient pas même espéré. Maintenant voulez-vous rétablir les droits sur le lin?

Le débat s'est reporté sur les céréales, mais il n'y avait pas trait essentiellement. Le gouvernement a proposé les mesures qui nous occupent, parce qu'il les croit les plus propres à servir les intérêts de tous, et principalement de ceux de l'agriculture, et que, selon toute probabilité, les droits sur le blé seraient abolis ou réduits à un taux nominal, au bout de trois ans, ce qui lui a paru préférable à une révocation immédiate. En faisant ces réserves, le gouvernement encourage les perfectionnements agricoles, et il croit qu'il est mieux, sous tous les rapports, d'adopter un délai de trois ans, afin qu'on puisse prendre les mesures nécessaires vis-à-vis des agriculteurs étrangers, ou que les arrangements entre les propriétaires et les fermiers puissent avoir lieu; et par-dessus tout, pour que l'on ait le temps de rechercher avec soin les moyens les plus propres à améliorer la terre, soit par des irrigations ou autrement.

J'ai aussi considéré que le Canada serait plus apte à profiter de ces mesures que toute autre nation; je les ai crues, et je les crois utiles à tous les intérêts, et je les soutiendrai par tous moyens qui sont en mon pouvoir. S'il arrivait que l'opposition triomphât, et que le ministre se trouvât faire partie de la minorité, je n'aurais qu'à demander à l'opposition, la manière de m'y prendre pour mettre à exécution la loi telle qu'elle la veut. Personnellement, je me réserve de suivre, dans ce cas, la voie qui me paraîtra la plus convenable; mais, je le répète, je ferai tous mes efforts pour faire adopter les mesures du gouvernement et empêcher le pays de tomber dans la confusion et la détresse. On me demande quel sera le prix du blé sous l'empire de la nouvelle loi; je ne le puis dire; le prix des céréales varie selon les saisons, les accidents des températures, etc.; seulement, je dois chercher à détruire une erreur généralement répandue: c'est que les intérêts de l'agriculture sont intimement liés au prix du blé.

Après s'être livré à de grandes considérations sur l'importation et l'évaluation des grains étrangers, et après avoir établi des proportions de rapport et de coût dans la culture des céréales en Angleterre, sir Robert Peel continue: Je dois parler du remarquable discours qu'a prononcé l'honorable député de Northampton, et quelque opposition qu'il ait faite à mes propositions, je ne l'ai pas écouté sans le plus grand plaisir. Mais quels sont ses arguments? Il dit que si nos mesures sont adoptées, le fermier ira vers le propriétaire et lui parlera en ces termes:

« Je ne peux plus vous payer ma rente. Les dé pouilles de mes pères reposent dans le cimetière de cet antique village; il me faut quitter la demeure de mes ancêtres, la terre où je suis né, pour chercher fortune dans un autre pays. » L'honorable député a fortement impressionné la chambre par le pathétique avec lequel il a prononcé cette harangue, et je proposerai à l'honorable membre de faire répondre ceci à son fermier: « Mon bon ami, il est vrai que vos ancêtres reposent dans votre village, et de grandes relations ont existé entre vos pères et les miens, mais les intérêts de la liberté du commerce sont plus forts que ces souvenirs. Je peux me procurer des denrées à meilleur compte et je ne puis traiter avec vous qu'à de semblables conditions; il est encore vrai que votre terre ne produit que les trois quarts de ce qu'elle pourrait produire; mais à l'aide d'un petit capital et de l'industrie, vous lui ferez produire le double. Voici une personne liée avec la ligue contre la loi sur les céréales. »

M. O'Brien. Non, non!

Sir Robert Peel. Je désirerais que l'honorable interrompteur pût rétablir le discours du propriétaire; je suis fâché de faire une fautive citation, si ce n'est pas à l'égard de la ligue contre la loi sur les céréales; ce sera « défenseur des intérêts manufacturiers » et « alors, ajoutera le propriétaire, cette personne apporte son capital dans ma ferme, et... vous pouvez la quitter. » Mais je pourrais faire un discours meilleur encore pour le propriétaire. « Mon bon ami, partons de ce point avantageux que vos ancêtres sont ensevelis dans le cimetière de votre village. Vos pères ont dépensé leur fortune d'une manière sur laquelle il est possible qu'un étranger enrichi aujourd'hui; sans les lois protectrices, vos terres au lieu de produire le double, ne produisent que la moitié; et l'opinion veut que le blé étranger ne puisse être importé; et qu'aucun perfectionnement ne soit introduit dans notre agriculture. Nous devons alors, n'est-ce pas, prendre quelques mesures afin de faire produire le double à ce qui ne donne que la moitié. Voyons, je vous laisse dans la ferme; le manufacturier ne l'aura pas, mais il est de votre intérêt comme du mien de ne pas laisser produire seulement la moitié à ce qui peut donner le double. Peut-être avez-vous besoin de fonds: je vous en avancerai, j'aurai pour vous l'argent et la science, je vous aiderai dans l'éducation de vos enfants, et vous fournirez votre industrie. Eloignons l'étranger et le manufacturier, et que la ferme passe à mes enfants et aux vôtres dans un état prospère, et de cette manière les enfants de nos enfants seront enterrés aussi dans ce cimetière. Et si le fermier venait à répondre: « Oui, mais c'est l'affaire des journaliers; » le propriétaire pourrait ajouter: « Mon ami, si nous voulons doubler le prix de la ferme, il faut plus de travail, par conséquent plus de travailleurs; tout le monde alors profitera; la terre s'améliorera, les revenus s'accroîtront; et tout cela par l'application de ces ressources, qui ont fait dire à l'honorable député que la fortune est dans mon tarif. »

Mais je l'ai déjà dit: ce n'est pas seulement une question de céréales. C'était avec raison que Sa Majesté vous demandait, dans son discours, d'apporter la plus grande considération dans la révision des droits existants sur plusieurs articles; d'établir les principes les plus avantageux au commerce et au bonheur du peuple. Vous avez promis: Comment avez-vous rempli cet engagement? En refusant de vous rendre au comité où ces intérêts étaient discutés.

De quelle nature est l'amendement? En ressort-il quelque grand principe comme on pourrait le croire par la remarque prématurée de l'honorable député de Newcastle-under-Tyne, comme: les ministres ne méritent pas la confiance de la chambre; ou: l'industrie nationale a droit à la protection. Maintenant, quelles sont vos intentions? De ne pas vous rendre au comité où ces intérêts peuvent être débattus. Vous élèvez-vous aussi contre l'importation des chapeaux et de la soie étrangers? En fait, ce n'est pas maintenant une question de céréales, mais la grande question est de savoir si dans la politique commerciale du pays, vous reculerez ou vous avancerez. Votre proposition est de rester six mois dans l'inaction; mais pour une grande contrée, rester dans l'inaction, c'est rétrograder.

Qué de réflexions à opposer sur ce qui a été déjà fait. Vous avez déjà considérablement avancé; chaque mois vous avez réduit vos droits protecteurs, et nous demandons à la chambre, qui a participé à toutes ces mesures; qui a adopté la loi de 1842; qui a modifié la loi sur les douanes; qui a adopté le tarif, le bill des céréales du Canada; la modification du tarif de l'année dernière; nous demandons à cette chambre de ne pas rester six mois sans faire un seul pas en avant. Toute la question est donc de savoir si vous diminuerez la protection et la prohibition, ou si au contraire vous rétablirez cette dernière et augmenterez la première.

Je n'ai jamais dit que les trois années d'expérience du tarif m'avaient fait changer d'opinion; j'ai dit seulement ce que j'ai vu, savoir une grande prospérité, une diminution des maux sociaux et des crimes, une amélioration dans la santé publique, et un grand développement du commerce coïncidant avec le bas prix des substances; j'ai ajouté que l'expérience m'a démontré que le bon marché et l'abondance des substances sont le fondement de votre prospérité. L'appel que je vous fais ne s'appuie pas sur le tarif, mais sur toutes les réductions qui ont été faites sur nos droits prohibitifs. Montrez-moi une seule réduction sur les droits prohibitifs, qui n'ait pas contribué au bien-être des masses. J'irai plus loin, signalez-moi l'abolition d'un droit prohibitif, la réduction d'un droit protecteur, qui n'ait pas bientôt après contribué au bien-être des masses. Je vous démontrerai que l'abolition des prohibitions, la diminution des droits protecteurs n'ont pas seulement provoqué le bien-être général, le bien-être du consommateur, ce qui est le plus important, mais que toutes les classes en ont obtenu le même avantage.

Je suis honteux de lire une pétition telle que celle que je tiens à la main. C'est une pétition présentée contre la mesure par les propriétaires de navires. Elle dit que les pétitionnaires sont grandement intéressés à la prospérité de nos affaires maritimes; et elle se termine en suppliant le parlement d'empêcher, dans sa sagesse, toute nouvelle expérience inconsidérée sur la navigation britannique et de rejeter la proposition qui tend à réduire le droit sur le bois de construction étranger de 25 sh. à 15 sh., comme le propose le gouvernement. Telle est la demande des propriétaires de navires. Empêcher toute nouvelle expérience inconsidérée! Et quel a donc été le résultat de l'expérience inconsidérée de 1842? Vous avez alors un droit différentiel de 45 sh. en faveur du bois du Canada, et vous l'avez réduit à 25 sh. Avez-vous détruit par cette réduction le commerce des bois du Canada? Cette expérience inconsidérée a-t-elle été désavantageuse aux intérêts des propriétaires de navires? Je veux vous montrer les effets de cette réduction quant aux propriétaires de navires (les propriétaires de navires) qui demandent qu'on mette un terme à toute nouvelle expérience inconsidérée. En 1842, vous avez réduit à rien le droit sur les bois du Canada, et vous avez réduit le droit différentiel de 45 sh. à 25. Quel en a été le résultat? A Liverpool, le tonnage moyen du commerce britannique de l'Amérique du Nord a été dans les onze années qui ont précédé le changement des droits, de 153,000 tonneaux, et pendant les trois années qui ont suivi ce changement, le tonnage moyen a été de 194,000 tonneaux.

Le bois de pin importé à Liverpool pendant une moyenne de sept années, avant la réduction, a été de 7,749,000 charges. En 1844, la quantité du même bois importé à Liverpool, après la réduction, a été de 6,211,000 et s'est élevée en 1845 à 6,827,000. Et maintenant les propriétaires de navires vous demandent de rejeter la proposition qui tend à réduire à 15 sh. le droit différentiel sur le bois de la Baltique! Cette année, Liverpool est très-peu approvisionné des espèces de bois nécessaires à la construction des navires de première classe. L'importation en a été si faible que l'un des plus grands ports du monde n'a pas un seul morceau de bois de la Baltique, nécessaire pour la construction d'un navire de douze années. Nous proposons de donner des facilités pour l'introduction des bois de la Baltique, afin qu'on puisse construire de bons navires.

En même temps que les réductions ont eu lieu, il y a eu un accroissement énorme dans les quantités de bois du Canada importé. Pourquoi? Par la même raison qui a augmenté le prix des laines indigènes à la suite de l'augmentation d'importation des laines étrangères. La facilité que l'on a eue à se procurer du bois de la Baltique a fait accroître la prospérité de l'industrie et a provoqué indirectement une plus grande demande de bois du Canada, qui n'est pas entré en concurrence avec celui de la Baltique. Nous manquons du bois nécessaire pour la construction de navires de douze années de durée; je fais la proposition, fort modeste, de réduire le droit différentiel à 15 sh., et, par une aberration inconcevable, les propriétaires de na-

(1) Le stone équivaut à quatorze livres anglaises.

...s'opposent à la proposition.
L'honorable membre pour Liverpool, a fait un long discours sur nos intérêts coloniaux. Mais quelle a été jusqu'à présent notre politique coloniale? Que propose-t-on à ce sujet? Mes propositions tendent-elles à appliquer les principes de la liberté commerciale à tous les intérêts? Viens-je vous demander de mettre en oubli la question du revenu? de faire cesser tout droit sur le thé, le tabac ou les spiritueux? Vais-je faire disparaître le revenu des douanes par d'imprévoyantes réductions? Non, je cherche à établir une juste distinction entre les droits qui ont pour objet le revenu et ceux qui ont pour objet la protection, afin d'accroître la prospérité publique. Est-ce que je propose quelque changement considérable ou précipité dans nos relations avec les colonies? Ai-je demandé à réduire tout d'un coup les droits différentiels sur le café?
Toute votre politique a consisté à diminuer la protection. Vous l'avez diminuée sur vos articles coloniaux aussi bien que sur vos articles destinés aux colonies. Si mon honorable ami est contraire à cette politique, il aurait dû, depuis longtemps, commencer à y faire opposition. En 1842, vous avez permis aux colonies de prendre certains approvisionnements ailleurs que dans la mère-patrie; vous vous êtes relâchés en leur faveur des rigoureux principes de la protection. Vous leur avez permis de se procurer les articles de première nécessité dans d'autres pays, vous avez réduit les droits sur le café et vous avez pris de nouvelles dispositions quant aux sucres. Cette politique commerciale a-t-elle été désavantageuse aux colonies? Combien l'Australie n'a-t-elle pas à se féliciter de l'affaiblissement du principe de protection.

Je propose maintenant de continuer à marcher avec prudence dans la même voie qui nous a conduits à la prospérité et de faire cesser graduellement l'action de quelques-uns des droits protecteurs encore existants.
Et ne puis-je savoir ce qui, dans notre pays, empêcherait de faire une redoutable concurrence aux fabricants étrangers. Par exemple, je propose, au lieu du droit de 2 sh. 6 d. sur le papier de tapisserie étranger, un droit de douane de 2 d. soit imposé, ce qui est une différence de 100 p. c. Pourquoi ne ferions-nous pas concurrence aux papiers de tapisserie français? On dit que nos dessins sont inférieurs aux leurs. Cela est vrai. Nos dessins sont dans les tentures de soie, soit dans les papiers de tapisserie sont inférieurs aux dessins français, mais permettez la concurrence dans une certaine limite et soyez-en sûrs vos dessins s'amélioreront. Il n'y a rien dans la constitution physique de l'Angleterre qui s'oppose à ce que les dessins de tapisserie ne soient faits avec autant de goût que ceux des tapisseries françaises.

L'honorable membre pour Northampton dit qu'un grand nombre de fabricants de papiers peints, qu'un grand nombre de fabricants de voitures seront sacrifiés par votre système. On n'a jamais fait de changement dans les droits prohibitifs ou protecteurs, que cet argument n'ait été employé. Dans le tarif de 1842 nous avons proposé de laisser entrer les pommes de terre de l'étranger au droit de 2 sh. par quintal, et les cultivateurs du comté d'York sont venus nous dire aussitôt qu'ils seraient ruinés, que les cultivateurs étrangers nous inonderaient de pommes de terre. Cette prédiction s'est-elle vérifiée? J'ai proposé de réduire les houblons de 8 sh. 11 d. à 4 sh. 10 d. et tout le Sussex s'est soulevé contre cette proposition. Les houblons étrangers allaient être importés en masses énormes. Combien en est-il entré? Juste deux cents pesant. Je propose de réduire le droit à 2 sh. 5 d. Les cultivateurs de houblon sont venus me dire qu'il seraient ruinés et m'ont demandé ce qu'ils allaient faire des journaliers qui n'auraient plus de travail, par suite du changement de droits. Je leur ai rappelé la proposition de 1842 et leur ai répondu: c'est tout juste ce que vous m'avez prédit lors de la réduction de vos alarmes que deux quintaux de houblon.

Parlons des soies. Qu'arrivera-t-il lorsque M. Huskisson réduira les droits prohibitifs sur les soies? Un homme d'une grande autorité (M. Baring, maintenant lord Ashburton) s'opposa à la réduction. Il dit qu'il y avait des centaines de milliers de pauvres et honnêtes gens qui ne s'occupaient pas de politique, que la nouvelle mesure allait réduire à la détresse un grand nombre de ces gens. La chambre ne pouvait adhérer à une mesure qui réduirait à la détresse un grand nombre de ces gens.

«...physiciens sans entrailles.» Cela me rappelle ce que j'ai entendu dire à quelques jours d'un autre ministre: «Ils dépassent le diable dans la malice et en mépris pour l'espèce humaine.» M. Huskisson a dit: «C'est un homme d'une grande autorité, on m'a supposé d'insulter les soies, mais j'ai fait appel à ma conscience et à Dieu pour m'assurer que je n'ai pas de doute point être bûrrelé de remords. Je ne puis pas essayer de reconnaître la cause de la détresse actuelle sans reconnaître la cause de son retour.»

M. Huskisson réduira les droits, et quel a été le résultat de cette mesure? Des centaines de mille d'ouvriers en soieries, se sont-ils trouvés sans emploi? Les soies des pauvres en a-t-elle dû prendre soin? Avons-nous été obligés de faire concurrence aux étrangers? Dans les dix années qui ont précédé 1823; période de restriction et de prohibition, le chiffre total de l'importation des soies brutes a été de 10,400,000 livres. Dans les dix années qui ont suivi l'abolition de la prohibition, le chiffre a été de 30,000,000 livres. Dans les dix années après, il a été de 52,000,000 de livres. La mesure de restriction importée en 1844 s'est élevée à 64,000,000 de livres. Je ne puis donc pas dire que c'est le vrai philanthrope de M. Huskisson qui a dit: «Empêchez les soieries françaises et les millions de pauvres, sinon, vous ne pourrez jamais fabriquer aussi bien que les cultivateurs des centaines de mille d'ouvriers. Mais au contraire, si vous ne réduisez pas de tous ces droits, ne croyez pas que je sois insensible aux souffrances de mes compatriotes. J'ai vu Southampton (c'est le siège de la grande fabrique des soies) dévasté par la famine sous le système restrictif; tâchez de nous empêcher les causes de cette détresse, et voyons si je ne puis améliorer la condition des ouvriers en les amenant au grand air de la concurrence.

Les soieries de France nous ont-elles empêchés de faire concurrence à la France? Comment? vous avez envoyé en France même, qui possède 1,400,000 bœufs, plus de soieries en un an que vous n'en avez envoyées dans le monde entier pendant une année sous votre régime de protection. Vous avez réduit les droits sur les plumes (feutriers) étrangers, et vous avez été le résultat de cette mesure? J'avoue que j'en ai été particulièrement frappé. Cet article semble d'être que de peu d'importance, mais votre commerce comprend beaucoup d'articles de peu d'importance dont la réunion est beaucoup. Un fabricant d'articles, dans lesquels entre les plumes, disait: à l'époque où l'on a réduit les droits: «C'est la mesure la plus cruelle qui ait jamais été adoptée. L'industrie plumière s'est ruinée entièrement. J'embaillais cent tonneaux de plumes d'Irlande par an que je payais à raison de 20 sh. le quintal, mais mon industrie est perdue, et les cultivateurs irlandais, qui fournissent beaucoup à cette fourniture, seront ruinés si la mesure passe.»

La mesure a passé et j'ai reçu de ce même fabricant une lettre sur les effets que elle a produits. Il m'écrit: «Je crois de mon devoir de vous dire que j'ai vu dans la dernière semaine 250 tonneaux de plumes de la Russie et 50 de Bège, en conséquence de l'abaissement donné par la loi à l'industrie nationale. Les plumes de Bège y sont d'un meilleur marché, j'en ai fait venir de grandes quantités, mais indépendamment de ces 300 tonneaux, j'en ai acheté de la Russie, la semaine dernière, j'en ai acheté que 100, et au lieu de ne pas payer plus de 20 sh. le quintal, je suis obligé d'en donner 22 sh. 10 d.» Et il ajoute: «C'est la mesure de mes articles me vient de Cornouailles. Les mineurs de Cornouailles dans un état prospère ont appliqué une plus grande partie de leur argent à l'achat de mes articles, leur salaire n'étant plus uniquement employé à l'achat de leurs moyens de subsistance? Je pense que cet effet est un résultat de ce pareil résultat a été obtenu

par la réduction des droits sur d'autres articles. Et cependant vous voulez vous opposer à de nouvelles réductions.

Je vous porte ce défi: considérez les adoucissements, qui, depuis trente ans ont été donnés au système protecteur, soit relativement à la métropole, soit relativement aux colonies, je vous défie de citer un exemple qui prouve que non seulement le consommateur n'y ait pas trouvé de l'avantage, mais que le producteur lui-même n'y ait pas trouvé, en fin de compte, un bénéfice.

Ce n'est point une question de confiance dans le gouvernement. On peut réserver cette question pour une motion, si on le désire. La question de savoir si vous continuerez à marcher dans la voie que vous avez suivie, ou si vous rétrograderiez, voyez la force que vous devez employer pour vous opposer à la contrebande et dites-moi s'il n'est pas à propos de réduire les droits sur les soieries françaises. Je ne vous demande pas de balayer tous les droits différentiels. Ne portez le droit sur l'eau-de-vie de France qu'à 15 s. Les spiritueux anglais ne payent que 9 sh. Je vous propose de détruire le commerce de contrebande par sa racine. Ne frappez les soieries françaises que d'un droit de 15 p. c. Soutenez le commerce légal au lieu d'encourager le commerce illicite; donnez une plus forte impulsion à vos manufactures par la voie de la libre concurrence.

Quelle politique commerciale convient le mieux à ce grand empire? Considérez les avantages que Dieu et la nature nous ont donnés. Voyez notre position géographique. Aux côtes de l'Europe occidentale vous formez l'anneau qui unit le Nord de l'Europe au grand continent de l'Amérique. Les progrès de la navigation et de la science vous ont placés à dix journées de Saint-Petersbourg et à dix journées de New-York. Quels sont les avantages de votre sol? Le fer et le charbon, chair et nerf de votre industrie, abondent chez vous. Vous possédez dix fois le capital que peut posséder une nation quelconque de l'Europe. Reconnaissez votre habileté manufacturière, les avantages que vous donne l'énergie de votre caractère et les institutions libres sous lesquelles vous avez le bonheur de vivre. Vous avez une presse indépendante et une constitution qui concilie une liberté entière avec l'absence de toute licence. Considérez tout cela et dites-moi si vous êtes dans une situation à craindre la concurrence de l'étranger.

Pensez-y bien, les autres pays attendent avec anxiété les résolutions que vous allez prendre. Ce n'est point une objection pour moi, ce me doit point être une objection pour vous que les autres pays répondront à votre tarif libéral par des tarifs hostiles. J'aurais pu dire dans la discussion, à laquelle j'ai pris part, que d'autres pays ont manifesté l'intention de nous suivre dans cette nouvelle voie. La Sardaigne n'attend que l'adoption de notre tarif pour adopter un tarif libéral. Naples suivra sans doute l'exemple de la Sardaigne. Je crois que la Prusse est déjà ébranlée. La France attend vos résolutions pour adopter de son côté une marche progressive. L'aristocratie commerciale qui siège dans les chambres françaises ne s'opposera pas à l'impulsion que lui donnera le gouvernement, qui désire entrer dans cette voie.

Et ce n'est point tout. Les États-Unis d'Amérique s'engageront avec nous, j'ai tout raison de le croire, dans le système de la liberté commerciale. Mais si ces espérances ne sont pas réalisées, ne vous punissez pas vous-mêmes, ne vous le répétez pas, parce que d'autres nations ne suivraient pas votre exemple. C'est à vous de décider quels devront être les principes de la politique commerciale du monde, et vous en conjure, saisissez cette glorieuse occasion pour attirer sur vous la reconnaissance du monde entier.

Adoptez nos propositions et vous reconnaîtrez que le bonheur public, que l'obéissance volontaire du peuple en seront le résultat.

Cependant gardons nous de toute illusion; les meilleures précautions peuvent ne pas répondre à ce que l'on attend d'elles. Lorsque vous aurez adopté ces mesures, nous n'aurons aucune certitude que la prospérité des manufactures soit à jamais assurée. Il semble malheureusement que les époques de prospérité doivent être suivies d'époques de détresse. Des années telles que celles de 1841 et 1842 peuvent nous frapper, en dépit de toute précaution. Laissez-moi vous rappeler ces terribles années qui ne seront jamais effacées de notre mémoire. Laissez-moi vous rappeler que dans ces années nous avons payé le tribut de nos souffrances pour la patience et la courage avec lesquels ces souffrances étaient supportées.

Des temps aussi malheureux pourraient encore survenir. A des saisons d'abondance, hélas! peuvent succéder des années de détresse. Mais si ces calamités doivent fondre sur nous; si nous avons encore à déployer nos sympathies envers ceux qui souffrent, je le demande à tous ceux qui m'écourent, ne sera-ce pas une consolation pour nous que de savoir accompli tout ce que nous prescrivait la sagesse, afin de détourner de nous de telles infortunes? Ne sera-ce pas une consolation pour nous que, sous le châtiment de la Providence, châtiment dont elle seule connaît le but, et qui nous serait peut-être donné pour abattre notre orgueil, pour nous convaincre de notre néant, pour nous faire en nous un sentiment plus profond d'elle-même et de sa puissance, ne sera-ce pas une consolation pour nous de reconnaître que les fléaux dispensés par la sagesse infinie du Créateur n'auront pas été aggravés par notre propre opiniâtreté ou par le vice des institutions humaines qui reparaissent les subsistances réclamées par un peuple mourant dans les tortures de la faim. (Cette magnifique péroraison est saluée par des cris d'admiration. Sir Robert Peel s'assied au milieu des applaudissements de l'auditoire qui se renouvellent pendant quelques minutes.)

Sur la motion de lord J. Manners, le débat a été ajourné au lendemain.

Dans la séance du 17 février, M. Hume demande le dépôt de toutes les instructions données par le Foreign-office aux agents chargés de faire une enquête sur l'état des négociations commerciales avec le Zollverein, de toutes les lettres et rapports adressés par ces agents au bureau du commerce et aux autres départements, concernant les conférences de délégués ou d'autres fonctionnaires publics avec les commissaires du Zollverein, pour faciliter les relations commerciales de la Grande-Bretagne avec l'Allemagne.

M. O'Connell présente sa motion tendant à ce que la chambre se forme en comité, lundi prochain, pour s'occuper de la famine et des maladies qui sévissent en Irlande. M. O'Connell espère qu'aucune opposition de parti n'y élèvera contre sa proposition. L'Irlande, dit-il, est frappée par la Providence de fléaux qui n'est pas au pouvoir des hommes d'empêcher, mais dont la charité peut alléger l'intensité.

L'orateur donne lecture de plusieurs documents qui démontrent que la disette est beaucoup plus considérable qu'on ne le supposait d'abord; que par suite des souffrances et des privations auxquelles les classes pauvres sont exposées, le chiffre de la population en Irlande diminue d'une manière sensible.

L'opération du poll pour l'élection d'un représentant pour Westminster a été favorable au candidat libéral. Le général Evans a obtenu une majorité de 765 voix sur son concurrent le capitaine Rons. A quatre heures, le premier avait 3,703 voix, et le candidat conservateur 2,938. L'élection du général Evans n'est donc pas douteuse, c'est une nouvelle victoire des free traders dans la capitale.

La discussion du projet de modification des lois des céréales, après avoir occupé toute la fin de la séance d'hier, a été encore ajournée à jeudi.

M. O'Connell a retiré sa motion sur l'assurance donnée par sir J. Graham, que le gouvernement était prêt à faire tout ce qui serait en son pouvoir de faire pour prévenir les effets de la famine en Irlande.

— A la fin de sa séance du 16, la chambre des lords a adopté la motion d'enquête présentée par lord Beaumont au sujet des charges qui pèsent sur la propriété. Dans le cours de la discussion qui a eu lieu sur cette motion, lord Montague ayant dit que la question de l'abolition du système protecteur lui paraissait réglée, lord Stanley s'est vivement prononcé contre cette assertion. «Je pense, a dit l'orateur au milieu des applaudissements de la chambre, que le sentiment du pays sérieux et exprimé et sérieusement écouté, aura quelque influence sur les seigneuries et sur l'autre chambre du parlement. Je crois que dans une question d'une si haute importance, l'opinion du pays doit être consultée avant qu'aucune décision soit prise.»

Le duc de Richmond a dit à son tour qu'il ne pouvait croire que la chambre des communes osât adopter le projet qu'il discute en ce moment au mépris de l'opinion du pays. En tout cas il espère que la chambre des lords forcera le gouvernement à en appeler au corps électoral.

Dans la séance de la chambre des lords du 17 février, le duc de Richmond et lord Beaumont ont présenté de nombreuses pétitions en faveur du système protecteur. Lord Aberdeen a déposé sur le bureau la correspondance échangée entre le cabinet espagnol et le gouvernement anglais relativement à l'abandon des sucres de Cuba. Lord Beaumont a annoncé qu'il interpellera prochainement le ministre touchant l'intercession anglo-française dans les affaires de La Plata. L'assemblée s'est ensuite ajournée au lendemain.

Théâtre-Royal-Français.
Lundi 23 février 1846. (Représentation n° 114.)
PAR EXTRAORDINAIRE
CHARLES VI.
Vu la longueur du spectacle on commencera à six heures et demie.
Grande Salle Foch.
MARDI, 24 FÉVRIER 1846,
à l'occasion du Mardi-Gras,
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Le bal s'ouvrira à 10 heures du soir.

Cours des Fonds Publics.
Bourse d'Amsterdam du 20 Février.

INT.	OUVERT.	FERMÉ.
Dito en liquidation	73	73
Dito dit	—	—
Dito des Indes	4	4
Syndicat	4	4
Act. de la Banque de Harlem	164	164
Act. du Chemin de fer de Rotterdam	—	—
Act. du Chemin de fer de Hollande	—	—
Obliq. 1825 & 1825 1/2	105	105
Dito 1825 & 1825 1/2	104	104
Act. au Grand Livre	—	—
Certificats au dit	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1832	98	98
Emprunt de 1840	90	90
Id. chez Stieglitz et Comp.	89	89
Passive	—	—
Dette différée à Paris	6	6
Dette différée	—	—
Act. de la Banque	—	—
Dito	39	39
Act. de la Banque	21	21
Obligations Gail. & Comp.	—	—
Dito métalliques	—	—
Dito dit	—	—
Inscriptions au Grand-Livre	—	—
Actions 1336	—	—
Emprunt à Londres 1831	—	—
Id. id. 1843	—	—
Obligations à Londres	61	60

Bourse de Paris du 19 Février.

INT.	OUVERT.	FERMÉ.
Cinq pour cent	123	123
Trois pour cent	—	—
Emprunt Ardoin	—	—
Anc. différés	—	—
Nouvel dit	—	—
Passive	—	—
Certificats Palquet	100	100
Dette active	—	—
Dette active	—	—
Dito	—	—
Banque belge	—	—
Obligations de la Banque	—	—

Bourse d'Anvers du 20 Février.

Métalliques, 5 1/2 p. c. — Naples, 4 p. c. — Ard., 5 p. c. — Dito différée Anvers, 2 p. c. — Passive, 5 p. c. — Lots de Deme, 2 p. c. — après la Bourse (2 heures), Ardoin 21 1/2 p. c.

Bourse de Londres du 18 Février.

3 p. c. Cons. 95 1/2. — 2 1/2 p. c. Cons. 59 1/2. — 4 p. c. id. 95. — Esp. 5 p. c. 37. 88. — Portug. 58. 60. — Russes 113.

Bourse de Vienne du 13 Février.

Métalliques, 5 p. c. — Lots de fl. 500, 155. — Dito de fl. 100, 123. — Actions de la Banque 1586.

LA HAYE, chez L'Éditeur J. J. G. LANGE, Nieuwstraat.
Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD et fils.
Beurssteeg, et à Rotterdam, chez S. VAN RYEN SWOICK, Hoofdsteeg.

L'Etudiant et la Grande Dame, fort bien joué par Vernet, Bernard et Mlle Dorsan, se voyait toujours avec plaisir. Nous avons remarqué, que Charles Sage avait eu quelques moments d'entraînement et de chaleur ou il avait assez bien dit.

L'Ami Grandet, ce drame si riche en situations palpitantes d'intérêt, nous a déjà fourni l'occasion de dire fort longuement notre opinion sur le jeu des acteurs dans des rôles qui, pris isolément, donneraient encore ample matière à plus d'une étude sérieuse et d'une observation utile; mais serait-ce bien ici la place, aujourd'hui que chacun s'est casé comme il a compris son rôle et que les applaudissements du public ont justifié l'interprétation qu'il en a faite? Le succès obtenu est presque toujours le meilleur argument que l'acteur puisse opposer au conseil qu'on croit devoir lui donner dans son intérêt; mais quand il ne se laisse pas étourdir par les applaudissements, quand il cherche à acquérir la conviction du mieux qu'on lui conseille et qu'il l'accepte franchement et de bonne grâce, il montre alors qu'il comprend son art et qu'il a les qualités solides qui font le véritable artiste. Bizot à qui nous avons adressé, lors de la reprise de *L'Ami Grandet*, une simple observation, s'y est franchement soumis. Loin de nous de chercher à tirer vanité de cette condescendance à nos avis; tout au contraire, le conseil que nous hasardons n'a pour but que d'aider l'acteur à trouver le mieux qu'il cherche, c'est la nôtre seule prétention, et l'empressement qu'on voudra bien mettre à suivre nos avis n'aura pour résultat que de nous rendre encore plus circonspéct dans ceux que nous aurons à donner. — Vernet, Bernard, et Mmes Picard et Dorsan ont été couverts d'applaudissements; c'est à ces artistes qu'est dû le beau succès qui fait au répertoire un ouvrage dont on voudra voir souvent la reprise.

La seconde représentation de l'opéra, ou pour mieux dire, de l'épisode-fragment de *Raoul, sire de Crequi*, a fait autant de plaisir que la première. On a de nouveau chaudement applaudi le jeu comique et naturel de Renaud dans le rôle de Ludger, et la grâce juvénile et la charmante naïveté des deux enfants du géolier, si bien exprimées par Mmes Hillen et Quidant. Tout cela forme un joli petit tableau plein d'intérêt; mais comme nous le disions tout à l'heure, ce n'est encore que du menu fretin; le public voudrait bien qu'on offrît des mets plus solides à ses appétits gloutons.

Quand le Grand Opéra de Paris, faute d'ouvrages nouveaux, a recours au répertoire du Théâtre-Italien et s'apprête à essayer sur sa vaste scène la *Lucie de Lammermoor*, nous ne sommes pas surpris de voir qu'une bien modeste imitation du Grand Opéra ne puisse permettre à son tour de demander une recette à ce chef-d'œuvre de Donizetti. Nous ne saurions y trouver rien à redire, si ce n'est qu'il nous faut à ce sujet retomber dans d'éternelles redites. Notre tâche à nous est de payer à chaque artiste la part d'éloges qu'il mérite; nous nous en sommes acquitté si souvent qu'il ne nous reste plus qu'à renvoyer nos lecteurs à notre dernier compte-rendu de cet ouvrage, s'ils leur prend fantaisie de savoir de quel nous sommes déjà du charme et de l'intérêt que Mme Hillen répand sur le rôle de Lucie, du beau succès que ses brillantes vocalises y obtiennent; du chant large, pathétique et fortement accentué d'Allard dans le rôle d'Edgard, et des applaudissements que l'homme de goût accorde à Lorezzo dans le rôle d'Asthor. Tout cela s'est retrouvé dans la même mesure à la dernière représentation de la *Lucie*, le public a été aussi content que de coutume de ses chanteurs, et la toile est tombée au bruit des battements de mains de toute la salle. Le seul incident que nous ayons à signaler est celui du confident Gilbert; ce soir-là il avait sans doute eu la fantaisie de passer à son doigt l'anneau magique de Gygès, car il a été un instant invisible à tous les yeux et le confident ne répondait plus à la voix de son maître. Un confident se faire attendre! nous ne savons rien de plus irrespectueux!

Bruits et Palaprat, cet acte bien composé, où toutes les proportions sont mesurées sans efforts apparents, où le caractère du véritable grand seigneur est opposé, et dans un juste degré, à ceux des deux frères ennemis écrivains dont la mansarde est si gaie et si généreuse, est pour le public un fort agréable lever de rideau, quand il entend une versification vive et facile avoir pour interprètes Bernard, Bizot et Mlle Dorsan.

A peine échappons-nous à un écueil que nous tombons tout aussitôt dans un autre. Les compagnons du sage Ulysse n'étaient pas plus à plaindre. La *Reine de Chypre*, que nous avons couverte de tant de lauriers, aux pieds de laquelle nous avons versé les fleurs de notre féconde de feuilletonniste, n'offre-t-elle pas aujourd'hui à l'infériorité de nos idées les mêmes redites, les mêmes dangers que *Charles VI*, lui aussi si fier des succès qu'il obtient chaque jour, que la touchante *Lucie* que chacun sait par cœur, et qui paraît toujours plus charmante et plus belle. Chevaleresque et pathétique Lusignan, ardent et impétueux Gérard, sombre et terrible Moncénigo, noble et touchante Catalina, que n'avons-nous dit de vous et des applaudissements que vous adressez aux spectateurs? Que d'éloges ne vous avons-nous pas adressés, sans même permettre qu'une légère critique vint inquiéter vos succès. Nous avons tout dit, tout passé en revue, ballets, costumes, cortège, décorations, même jusqu'aux sombres lanternes de papier huilé. Aujourd'hui nous sommes à sec et nous n'avons plus qu'une phrase à notre service, elle est pour l'administration qui a destiné le montant de

cette représentation, de la *Reine de Chypre* pour la caisse des pauvres de la ville. L'empressement du public a répondu à cette généreuse pensée.

Les Martyrs, cet opéra qui dans la partition, comme dans le poème, n'est qu'un écho lointain de l'inspiration du grand Corneille, et que nous avons plusieurs fois repris à notre théâtre sans jamais parvenir à exalter de bien vives sympathies, avait cette fois à son tour été offert pour le public, aussi il y avait foule à cette représentation. M. de Vigny, le jeune et intéressant élève du Conservatoire de Paris faisait son troisième début dans le rôle de Pauline. La tâche était difficile. Rachel et Alice avaient pu étudier les rôles sous les yeux d'un savant et habile professeur; mais celui de Pauline était, dit-on, le fruit des études de l'élève lui-même, le résultat de ses seules inspirations. L'audace sied bien aux âmes généreuses, mais un peu de scepticisme pouvait être permis aux hommes d'intelligence; ils ont craint un instant que la débutante eût trop présumé de ses forces. Cependant l'épreuve a tourné à son avantage. Vivement émue en entrant en scène, elle n'a pas été libre de ses effets au premier acte, mais peu à peu elle s'est remise de la peur. Au second acte, son air *Severe est encore*, où sa voix a montré une souplesse, une agilité qu'on ne lui soupçonnait peut-être pas, son duo avec Severe qu'elle a fort bien dit, inspirée sans doute par le voisinage d'un excellent chanteur, et surtout de beaux moments d'inspiration dans le duo du 4^e acte avec Polyecte, lui ont mérité les chaleureux applaudissements du public et ont détruit une partie des craintes que l'on avait conçues. Mais l'actrice s'est-elle bien fait une idée de la noblesse et de la distinction de l'âme qu'exige un pareil rôle? S'est-elle rendu un compte intelligent des sensations diverses qu'elle avait à exprimer? A-t-elle bien étudié tout ce que le personnage de Pauline renferme d'intentions tragiques? En un mot, possède-t-elle une étincelle du feu sacré. Disons-le avec franchise, nous ne nous en sommes point aperçu. Nous l'avons déjà dit, Mme Devries van Os a une belle voix à laquelle nous nous plaisons à reconnaître de précieuses qualités, mais ce n'est encore qu'un diamant brut que l'étude et l'exercice doivent polir incessamment. Surtout qu'elle ne pense pas faire de nos grands opéras une arène à concerts où elle viendrait chercher des applaudissements; dès lors elle serait perdue pour la tragédie lyrique. Il lui reste encore bien des choses à acquérir pour se placer avec quelque distinction dans les rôles auxquels ses dispositions naturelles semblent l'appeler. Avant tout qu'elle prenne un maître de prononciation, car sa prononciation est vicieuse, quelle fasse promptement choix d'un professeur de diction, car sa diction est presque toujours inintelligente et sans expression. C'est le seul moyen de sortir de la mauvaise route où elle pourrait fort bien se laisser aller. Que nos avis à ce sujet ne passent pas la frontière, ce sont ceux d'un homme véritable qui s'est fait un nom dans le monde, et nous n'avons en vue que l'intérêt de l'artiste; nos conseils lui seront toujours plus utiles que l'ovation qu'on lui a décernée après la représentation de *Madame*.

Nous avons déjà dit que Lorezzo avait fort bien chanté son duo avec Pauline. Allard a été souvent applaudi; il faut bien que le public rende justice à la puissance de la voix du chanteur; mais quel succès n'obtiendrait-il pas, s'il se décidait à faire divorce avec le fâcheux système de *ralentissement* qu'il suit depuis quelque temps? Il serait bien temps que nous lui fussions bonne guerre sur ce chapitre.

Dernièrement nous avons protesté, au nom de tout le public, contre la mutilation qu'on a fait subir à l'opéra du *Serment*; et si, lundi dernier, on nous a encore donné les deux premiers actes de cet ouvrage, du moins, pour faire droit à notre juste réclamation, l'administration a eu l'obligeante attention de faire distribuer le *libretto* aux spectateurs. De cette manière ce qu'on n'a pu voir, on a pu le lire et savoir enfin ce que devenaient le jeune conscrit et le capitaine Jean. Le moyen est ingénieux et c'est avoir répondu à tout. Aussi les quelques spectateurs qui assistaient à cette représentation, se sont-ils retirés fort satisfaits et maintenant il ont promis de revenir.

Richesse d'amour obtient toujours un succès de fou-rire; Vernet y fait merveille, mais la grotesque caricature que Jouard prête au personnage de Dithamel, le commissaire du bal, n'est pas du goût de tout le monde. A quoi sert d'être plus plaisant qu'il ne le faut?

La *Viola de Calligastro* est une ancienne connaissance fort bien rajeunie par le talent de Mlle Dorsan, de Bernard et de Bizot qui y sont très aimants.

Les Deux Ménages, mieux appris cette fois, ont été écoutés avec le plus grand plaisir.

Alors commencement de cet article nous parlions du menu fretin qu'on nous donnait pour passer notre hiver; mais si jamais malgré régale fut offert au public, c'est bien la *Perruche*, représentée pour la première fois jeudi dernier; intrigue et musique, tout est également nul, et malgré les efforts des acteurs, nous croyons la pièce tombée à l'eau! comme dit le refrain qu'y chanté Bagniolet.

NOUVELLES A LA MAIN.

Un grand journal de Paris, qui va puiser tous les mois ses inspirations dynastiques dans la caisse de M. Gerin, avait rapporté de cette excellente source les 5 lignes suivantes :
« Les chevaux arabes offerts par l'empereur du Maroc à S. M. le roi

des Français ont été visités de nouveau par le roi et les princes. Cette seconde visite a pleinement confirmé le jugement porté sur les nobles par les autres. L'ambassadeur de Maroc, après avoir été félicité par S. M., a décliné au sultan de la part de son Excellence le ministre des affaires étrangères. Le rédacteur en chef recommanda au prote de mettre cette intéressante réclame au relief. Ainsi fut le prote. Malheureusement, comme le mot de BUNER se trouvait en caractères monstrés, les deux premières lettres tombèrent en pâte, et le lendemain on lisait dans le grand journal dynastique : « L'ambassadeur de Maroc, après avoir été félicité par le roi, a décliné au sultan de la part de son Excellence le ministre des affaires étrangères. M. Gérin, furieux de la bourde, a mis pour un mois le journal à l'arrêt. »

(Coursaire-Sablon)
*Voici comment on explique les faiblesses d'une des plus jolies femmes de la cour actuelle de France. — Jeune, distinguée, blanche, blonde, adorablement faite, cette jeune dame a été, comme on le sait, l'objet des caprices de plus d'un haut personnage. Un jour, elle était assise sur un banc du parc de Neuilly, lisant mystérieusement une lettre mystérieuse. — Survient le mari, qui sortit tout à coup de dessous les ombres, pareil à un satyre de la mythologie grecque. D'une main il s'empara de l'amoureuse missive; de l'autre, il donna un soufflet à sa femme.

— Merci, monsieur, merci, lui dit-elle. Ce soufflet lève tous mes serupules ; je me cachais ; à l'avenir, j'aurai le droit de me montrer.

— Ou'ai-je donc appris, mon cher, on dit que vous avez refusé de servir de témoin à M. G. A. ?

— On dit vrai.
— Mais, qu'on n'est-ce pas un homme honorable ?
— Je ne mets pas la chose en doute ; mais il est philanthrope, trop philanthrope.
— Vous êtes d'accord, qu'avec ses principes, l'homme ne peut pas servir de témoin ?
— Non, il se bat, il est un homme, vous êtes un homme, un homme qui ne coupe pas une balle sur la lame d'un couteau. Ce serait mentir à ma religion que d'user de mon avantage ; je serais inconsolable si je versais le sang de mon semblable... Je vous fais grâce de la vie. Sur cette phrase magnifique, le diable d'A... tira son coup de cote... pan ! et voilà son premier témoin qui tombe raide mort.

— Et vous, qu'en pensez-vous ?
— Aide, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire. Maintenant, voulez-vous être son témoin ?

— Grand merci !
(Idem.)

LE VÉRITABLE MONTE-CRISTO.

OUTRE la fille, dont la destinée avait été si malheureuse, Loupian avait un fils. Ce jeune garçon, poursuivi par des mauvais sujets, séduit par des créatures publiques, fut d'abord et unit par se livrer à la débauche. Une nuit, ses camarades proposent une farce ; il faut enfoncer un magasin de liqueurs, en enlever douze bouteilles, les boire et les payer le lendemain. Eugène Loupian, déjà à moitié ivre, bat des mains à ce beau projet. Mais au moment où la porte a été crochétée, quand les flacons ont été choisis, que, chacun de la bande en a mis deux dans ses poches, la police, avertie par un faux frère, survient ; les six coupables ou imprudents sont arrêtés, et un jugement pour vol de nuit avec effraction est rendu contre eux. La pitié royale sauva au jeune homme l'infamie, malgré des efforts incroyables d'argent et de séduction tentés pour détourner la clémence du souverain. Le fils Loupian eut à subir vingt ans de prison.

Cette catastrophe complète la ruine et l'infortune des Loupian ; la belle et riche Thérèse mourut de chagrin sans laisser de postérité ; il fallut rendre les débris de la dot. Le malheureux Loupian et sa fille restèrent sans ressource aucune ; alors l'honnête garçon qui, avait des économies, les offrit à la jeune femme ; mais, il mit un prix à ce service et fit de très-odieuses propositions à Mlle Loupian. Dans l'espoir de sauver son père, et dans leur extrême misère, elle accepta la honte d'un concubinage qui fit descendre la malheureuse au dernier degré de l'abaissement. L'ouppian existait à peine, ses malheurs avaient ébranlé sa raison. Un soir, pendant qu'il se promenait dans une allée sombre du jardin des

Tulleilles, un homme masqué se présente devant lui. — Loupian, lui crie-t-il, te rappelles-tu 1807 ? — Pourquoi ? — Sais-tu le crime que tu as commis à cette époque ? — Un crime ? — Un crime infâme ! Par jalousie, tu fis plonger dans un cachot ton ami Picaud ; t'en souviens-tu ? Ah ! Dieu m'en punit rigoureusement. — Non, mais Picaud lui-même, lui qui, pour assouvir sa vengeance, a poignardé Chaubard sur le pont des Arts, a empoisonné Solari, a donné à ta fille un forçat pour mari, et conduit la trame où ton fils est tombé. Sa main tua ton chien et le perroquet de ta femme, elle incendia ta maison et y poussa les voleurs. C'est enfin lui qui a fait mourir ta femme de douleur, lui dont ta fille est devenue la concubine. Oui, dans ton garçon Prosper, reconnais Picaud, mais que ce soit au moment où il placera son numéro trois.

Le furieux dit, et d'un coup de poignard atteint si bien au cœur sa victime, que Loupian tombe et meurt avant qu'il aie pu pousser un faible soupir. Ce dernier acte de sa vengeance accompli, Picaud songea à sortir des Tulleilles lorsqu'une main de fer le saisissant au col le jeta lui-même par terre auprès du cadavre, et un homme, profitant de sa surprise, lui lia les mains et les pieds, le bâillonna fortement ; puis, l'enveloppant dans son propre manteau, l'emporta précipitamment.

Rien ne peut égaler la fureur, l'étonnement de Picaud, ainsi garrotté, ainsi enlevé. Assurément, il n'était pas tombé au pouvoir de la force publique. Un gendarme, eût-il été seul, n'aurait pas pris ces précautions extraordinaires, lors même qu'il eût suspecté le voisinage de complices. Un appel eût suffi à faire les sentinelles placés près de là. Etait-ce donc un voleur qui l'emportait ainsi ?... Mais quel singulier voleur ! Ce ne pouvait être un plaçant. Dans tous les cas, Picaud était tombé

dans un guet-apens. C'était la seule chose qui fut incontestablement réelle pour l'assassin Picaud.

Quand l'homme sur les épaules duquel il était ainsi attaché s'arrêta enfin, Picaud présuma qu'il y avait à peu près une demi-heure que cet homme marchait. Picaud, enveloppé dans le manteau, n'avait rien vu des hauteurs de Montmartre. Quand il en fut débarrassé, il se sentit déposer sur un matelas, l'air du lieu où il se

trouvait, selon toute apparence, d'une carrière abandonnée. Elle était meublée en partie ; il y avait un poêle à la prussienne dont la fumée se perdait dans des conduits supérieurs ; une lampe de cuisine éclairait la chambre, et rebout devant Picaud, l'air sombre et les bras croisés, se dressait un homme qui s'était assis sur un banc.

Le visage presque complète du lieu, l'agitation bien naturelle on se trouvait Picaud, le changement que peuvent opérer sur les traits des ans de misère et de désespoir, ne permirent point à l'assassin de Loupian de reconnaître l'individu qui lui apparaissait comme un fantôme. Il l'examina dans un morne silence, attendant un mot qui lui expliquât quel sort il devait attendre, et dix minutes se passèrent avant qu'aucun de ces deux hommes échangât une parole.

En bien Picaud, lui dit-il, quel nom porteras-tu désormais ? Serait-ce celui que tu reçus de ton père ? celui que tu pris à la sortie de l'enfer ? Serait-ce l'abbé Baldini ou le garçon limonadier Prosper ?

Ton esprit ingénieux ne t'en fournit-il pas un cinquième ? Pour toi, sans doute, la vengeance n'est qu'une passanterie ; mais non, c'est une manie furieuse, et dont tu aurais eu horreur si tu n'avais été si malade. Tu es un homme qui n'a pas peur de la mort, tu as sacrifié les dix dernières années de ta vie à poursuivre des misérables que tu aurais dû épargner. Tu as commis des crimes horribles, tu t'es perdu à jamais, enfin tu m'as entraîné dans l'abîme.

— Toi, qui est-tu ?

— Je suis ton complice, un scélérat qui, pour de l'or t'ai vendu la vie de mes amis. Ton or m'a été funeste. La cupidité allumée par toi dans mon âme ne s'est jamais éteinte. La soif des richesses m'a rendu furieux et coupable. J'ai tué celui qui m'avait trompé, il m'a fallu fuir avec ma femme ; elle est morte dans cet exil et moi, arrêté, jugé, condamné aux galères, j'ai subi l'exposition et la honte. J'ai traîné le boulet. Enfin, parvenu à m'échapper à mon tour, j'ai voulu attendre, et punir cet abbé Baldini qui atteint et puni si bien les autres. J'ai couru à Naples, on ne m'a pas permis d'arracher à la tombe de Picaud, et j'ai appris que Picaud vivait. Comment l'ai-je su ? Ni toi ni le pape ne m'arracherez ce secret. Dès lors je me suis remis à la poursuite de ce prétendu mort ; mais, quand je l'ai retrouvé, déjà deux assassinats avaient signalé sa vengeance ; les enfants de Loupian étaient perdus, sa maison brûlée, sa fortune détruite. Ce soir, j'allais aborder ce malheureux, lui révéler tout ; mais encore cette fois tu m'as prévenu, le diable te donnait de l'ayance sur moi, et Loupian est tombé sous tes coups, avant que Dieu qui me conduisait m'eût permis d'arracher à la mort ta dernière victime. On m'a porté, après tout ? Je te tiens ; à mon tour, je puis te rendre le mal que tu m'as fait, je puis te prouver que les gens de notre pays ont le bras aussi bon que la mémoire ; je suis Antoine Allut.

Picaud ne répondit pas ; il se passait d'étranges choses dans son âme.

(La fin prochainement.)